



Third Session  
Fortieth Parliament, 2010

Troisième session de la  
quarantième législature, 2010

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

**Aboriginal People**

**Peuples autochtones**

*Chair:*

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

*Président :*

L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

---

Tuesday, December 14, 2010

---

Le mardi 14 décembre 2010

---

**Issue No. 16**

---

**Fascicule n° 16**

**Twenty-eighth meeting on:**

The federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (Issues concerning First Nations Education)

**Vingt-huitième réunion concernant :**

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (Questions concernant l'éducation des Premières nations)

---

INCLUDING:

THE SEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE  
*(The Journey Ahead: Report on progress since the Government of Canada's apology to former students of Indian Residential Schools)*

---

Y COMPRIS :

LE SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
*(Le chemin à parcourir : Rapport sur les progrès accomplis depuis les excuses présentées par le gouvernement du Canada aux anciens élèves des pensionnats autochtones)*

---

WITNESSES:  
*(See back cover)*

---

TÉMOINS :  
*(Voir à l'endos)*

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Brazeau	Lovell Nicholas
Campbell	Patterson
* Cowan	Poirier
(or Tardif)	Raine
Dallaire	Sibbeston
Demers	Stewart Olsen
* LeBreton, P.C.	
(or Comeau)	

\* Ex officio members

(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
PEUPLES AUTOCHTONES

*Président* : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

*Vice-présidente* : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Brazeau	Lovell Nicholas
Campbell	Patterson
* Cowan	Poirier
(ou Tardif)	Raine
Dallaire	Sibbeston
Demers	Stewart Olsen
* LeBreton, C.P.	
(ou Comeau)	

\* Membres d'office

(Quorum 4)

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, December 14, 2010  
(33)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 9:50 a.m., in room 160-S, Centre Block.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Brazeau, Campbell, Demers, Patterson, Poirier, Raine and Stewart Olsen (7).

*In attendance:* Tonina Simeone, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Ceri Au, Communications Officer, Communications Directorate.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 16, 2010, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*) (Topic: Issues concerning First Nations Education.)

**WITNESSES :**

*Cree School Board (Quebec):*

Abraham Jolly, Director General.

*Chiefs of Ontario:*

Angus Toulouse, Regional Chief of Ontario.

The clerk informed the committee of the unavoidable absences of the chair and deputy chair and presided over the election of an acting chair.

The Honourable Senator Raine moved:

That the Honourable Senator Campbell be the acting chair of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The acting chair took the chair.

Mr. Jolly and Mr. Toulouse each made a statement and, together, answered questions.

At 11:22 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

**ATTEST:**

*La greffière du comité,*

Marcy Zlotnick

*Clerk of the Committee*

**PROCÈS-VERBAL**

OTTAWA, le mardi 14 décembre 2010  
(33)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 50, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre.

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Brazeau, Campbell, Demers, Patterson, Poirier, Raine et Stewart Olsen (7).

*Également présentes :* Tonina Simeone, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Ceri Au, agente de communications, Direction des communications.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 mars 2010, le comité poursuit son étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*) (Sujet : Questions concernant l'éducation des Premières nations.)

**TÉMOINS :**

*Commission scolaire crie (Québec) :*

Abraham Jolly, directeur général.

*Chefs de l'Ontario :*

Angus Toulouse, chef régional de l'Ontario.

La greffière informe le comité de l'absence inévitable du président et de la vice-présidente et préside à l'élection d'un président suppléant.

L'honorable sénateur Raine propose :

Que l'honorable sénateur Campbell soit élu président suppléant du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président suppléant occupe le fauteuil.

MM. Jolly et Toulouse font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 11 h 22, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

**REPORT OF THE COMMITTEE**

Tuesday, December 14, 2010

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to table its

**SEVENTH REPORT**

Your committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, June 2, 2010 to examine and report on progress made on commitments endorsed by Parliamentarians of both Chambers since the Government's apology to former students of Indian Residential Schools, now tables its final report, entitled *The Journey Ahead: Report on progress since the Government of Canada's apology to former students of Indian Residential Schools*.

Respectfully submitted,

*La vice-présidente,*

LILLIAN EVA DYCK

*Deputy Chair*

*(Text of the report appears following the evidence)*

**RAPPORT DU COMITÉ**

Le mardi 14 décembre 2010

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de déposer son

**SEPTIÈME RAPPORT**

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mercredi 2 juin 2010 à examiner, en vue d'en faire rapport, les progrès faits relativement aux engagements pris par les parlementaires des deux Chambres depuis les excuses présentées par le gouvernement aux anciens élèves des pensionnats autochtones, dépose maintenant son rapport final, intitulé *Le chemin à parcourir : Rapport sur les progrès accomplis depuis les excuses présentées par le gouvernement du Canada aux anciens élèves des pensionnats autochtones*.

Respectueusement soumis.

*(Le texte du rapport paraît après les témoignages)*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, December 14, 2010

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:50 a.m. to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (Topic: Issues concerning First Nations education).

[*English*]

**Marcy Zlotnick, Clerk of the Committee:** Honourable senators, as clerk of your committee it is my duty to inform you of the unavoidable absence of both the chair and the deputy chair this morning. As a result, I must preside over the election of an acting chair. I would like to invite nominations for that role.

**Senator Raine:** I nominate Senator Campbell.

**Ms. Zlotnick:** Senator Campbell has been nominated by Senator Raine. Are there any other nominations? Seeing none, it is therefore moved by Senator Raine that Senator Campbell preside as Acting Chair of the committee this morning.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

**Hon. Senators:** Agreed.

**Ms. Zlotnick:** Carried. Senator Campbell, I invite you to take the chair.

**Senator Larry W. Campbell** (*Acting Chair*) in the chair.

**The Acting Chair:** I welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or the World Wide Web.

My name is Larry Campbell, I am from British Columbia, and I am the acting chair of the committee.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. Given this mandate, the committee has undertaken a study to examine possible strategies for reform concerning First Nations primary and secondary education, with a view to improving outcomes. Among other things, the study will focus on the following: Tripartite education agreements; governance and delivery structures; and possible legislative frameworks.

This morning we will hear from two witnesses. The first is Abraham Jolly, Director General of the Cree School Board of Quebec. The Cree School Board was established in 1975 with the signing of the James Bay and Northern Quebec Agreement, the first comprehensive land claims agreement in Canada. Under the agreement, the Cree took control of their education, including the ability to decide the language of instruction; their school curriculum; the hiring of teachers; and their Cree school calendar.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 14 décembre 2010

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 50, pour étudier les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et sur d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (Sujet : Questions concernant l'éducation des Premières nations).

[*Traduction*]

**Marcy Zlotnick, greffière du comité :** Honorables sénateurs, à titre de greffière de votre comité, j'ai le devoir de vous informer de l'absence inévitable du président et de la vice-présidente du comité ce matin. Par conséquent, je dois présider à l'élection d'un président suppléant. Je vous invite à présenter les candidatures à ce poste.

**Le sénateur Raine :** Je propose la candidature du sénateur Campbell.

**Mme Zlotnick :** Le sénateur Raine propose la candidature du sénateur Campbell. Y a-t-il d'autres candidatures? Puisqu'il n'y en a pas, il est proposé par le sénateur Raine que le sénateur Campbell préside la réunion du comité ce matin à titre de président par intérim.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

**Des voix :** D'accord.

**Mme Zlotnick :** Adopté. Sénateur Campbell, je vous invite à occuper le fauteuil.

**Le sénateur Larry W. Campbell** (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

**Le président par intérim :** Je souhaite la bienvenue à tous les honorables sénateurs et aux membres du public qui regardent la présente séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur la CPAC ou sur Internet.

Je m'appelle Larry Campbell. Je suis originaire de la Colombie-Britannique et je suis président intérimaire du comité.

Notre comité a pour mandat d'examiner les mesures législatives et les questions relatives aux peuples autochtones du Canada en général. Dans le cadre de ce mandat, nous avons entrepris une étude sur les stratégies possibles de réforme de l'enseignement primaire et secondaire dans les Premières nations en vue d'améliorer les résultats scolaires. L'étude porte notamment sur les ententes tripartites sur l'éducation, les structures de gouvernance et de prestation des services et les cadres législatifs possibles.

Ce matin, nous entendrons deux témoins. Le premier est Abraham Jolly, directeur général de la Commission scolaire crie du Québec. Cette commission scolaire a été créée en 1975 lorsque la Convention de la Baie James et du Nord québécois a été signée. Cette convention était la première entente relative à des revendications territoriales globales au Canada. Aux termes de cette convention, les Cris ont pris le contrôle de leur éducation, y compris en ce qui concerne la possibilité de choisir la langue

The latter would allow Cree youth to participate in traditional hunting and fishing activities, as well as obtain a classroom education.

Today the Cree School Board controls a substantial budget and provides education services to over 3,600 students at the primary, secondary and post-secondary levels. It has implemented a distinctly Cree curriculum in economics, geography and history, as well as in-service training for Cree teachers.

In spite of these initiatives, the dropout rate remains high. We are interested in learning what might explain why the system does not appear to be leading to positive learning outcomes for most students. We hope that such an exploration might provide the committee with food for thought when putting forth suggestions for reform.

Our second witness is Angus Toulouse from the Chiefs of Ontario. Established in 1975, the Chiefs of Ontario is a coordinating body of 133 First Nation communities located within the boundaries of the province of Ontario.

In August 2005, the Chiefs of Ontario released a comprehensive education document entitled *The New Agenda: A Manifesto for First Nations Education in Ontario*.

According to the manifesto and related documents, First Nations in Ontario are seeking the return to the full recognition of the jurisdiction of their governments over education. Education is seen as a fundamental means to pass on cultural norms, values and the continuation of their societies. The revitalization and use of First Nations languages is viewed as fundamental to this goal.

Of significant concern to First Nations in Ontario is that while they operate their schools and administer programs, ultimate control is still attached to the federal government. They therefore seek adequate resources to manage and deliver effective education systems that will meet the dual goals stated in Indian Control of Indian Education of preserving their identities while preparing their citizens to work and live in a modern world.

We look forward to what promises to be informative testimony. Before hearing from our witnesses, I would like to introduce the members of the committee who are present this morning.

On my left is Senator Raine from British Columbia; next to Senator Raine is Senator Dennis Patterson from Nunavut. On my right is Senator Carolyn Stewart Olsen, from New Brunswick; next to Senator Stewart Olsen, Senator Rose-May Poirier, from New Brunswick; and next to Poirier is Senator Patrick Brazeau, from Quebec; and beside Senator Brazeau, Senator Jacques Demers, from Quebec.

**Abraham Jolly, Director General, Cree School Board (Quebec):** Thank you for giving me the opportunity to be here and to share with you our experience pertaining to education in our area within the Cree, Eeyou Istchee.

d'enseignement, la conception des programmes d'études, l'embauche des enseignants et l'établissement de calendrier scolaire cri. Ce dernier permettait aux jeunes Cris de participer à des activités de chasse et de pêche traditionnelles, tout en continuant d'étudier.

Aujourd'hui, le conseil scolaire cri contrôle un budget important et fournit des services d'éducation à plus de 3 600 élèves et étudiants de l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire. Il offre des programmes d'éducation cris, plus particulièrement en économie, en géographie et en histoire, ainsi qu'une formation sur place aux enseignants cris.

En dépit de ces initiatives, le taux de décrochage demeure élevé. Ce que nous voudrions explorer, ce sont les raisons pour lesquelles le système ne semble pas donner de résultats d'apprentissage positifs pour la plupart des élèves et étudiants. Nous espérons que cette analyse donnera au comité matière à réflexion lorsqu'il présentera des propositions en vue d'une réforme.

Notre deuxième témoin est Angus Toulouse, des Chefs de l'Ontario. Créé en 1975, les Chefs de l'Ontario est un organisme de coordination qui regroupe 133 collectivités des Premières nations situées dans les limites de la province de l'Ontario.

En août 2005, Chefs de l'Ontario a publié un document global sur l'éducation intitulé *The New Agenda : A Manifesto for First Nations Education in Ontario*.

D'après le manifeste et les documents connexes, les Premières nations de l'Ontario cherchent à revenir à la pleine reconnaissance et au plein respect de la compétence de leurs administrations en matière d'éducation. L'éducation est reconnue comme étant un moyen de transmission fondamentale des normes culturelles et des valeurs et, donc, de continuation de leurs sociétés. Faire revivre les langues des Premières nations et les parler est considéré comme fondamental à la réalisation de cet objectif.

Ce qui préoccupe beaucoup les Premières nations de l'Ontario, c'est qu'actuellement, elles ne font qu'avoir des écoles et administrer les programmes, mais que le gouvernement fédéral continue d'exercer le contrôle ultime. Elles cherchent donc à obtenir des ressources suffisantes pour pouvoir bien gérer des systèmes éducatifs qui répondent aux doubles objectifs énoncés dans « Indian Control of Indian Education », qui est de préserver leur identité, tout en préparant leurs membres à vivre et à travailler dans un monde moderne.

Nous avons bien hâte d'entendre des témoignages qui seront sans doute éducatifs. Avant d'entendre nos témoins, permettez-moi de présenter les membres du comité qui sont présents ce matin.

À ma gauche, le sénateur Raine, de la Colombie-Britannique; à côté d'elle, le sénateur Dennis Patterson, du Nunavut. À ma droite, le sénateur Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick, le sénateur Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick, le sénateur Patrick Brazeau, du Québec, et le sénateur Jacques Demers, du Québec.

**Abraham Jolly, directeur général, Commission scolaire crie (Québec) :** Merci de me donner l'occasion d'être parmi vous et de vous parler d'éducation, dans notre région, dans le Eeyou Istchee cri.

I am Abraham Jolly, Director General of the Cree School Board and the Eeyou Istchee. As mentioned, the school board was created under section 16 of the James Bay and Northern Quebec Agreement in 1975. It is often considered the first modern-day treaty.

The Cree School Board is one of the first education systems in Canada controlled by a First Nation. The special status, unique powers and the responsibilities of the board require special funding to support its unique characteristics and special rights and obligations. Section 16 has a number of guarantees and obligations for funding from the federal and provincial governments. The board is charged with special responsibilities for cultural and linguistic preservation and development, as well as crucial responsibility for developing the educational and human resources for the future of Cree society.

The Cree School Board has the mandate to provide education to Cree youth from pre-kindergarten to secondary 5, as we put it in Quebec, as well as to support Cree adults in their pursuit of post-secondary education, continuing education and vocational training. The board has a mission that differs from most other school boards in one aspect: In addition to providing for well-educated youth and adults, it also has a mission to ensure that the Cree youth are proficient in the use of the Quebec Cree dialect and well grounded in their Cree culture and identity.

Today, the Cree School Board is going through an ongoing effective change process to improve our schools and our education system. Over the past two years, the board has been proactive in establishing goals for student success and objectively assessing and sizing the strategic gap that exists between our students' desired situation and their current situation in the areas of both youth and adult education. Several independent assessments have helped determine that this gap is sufficiently large and important enough to warrant a focused, determined and professionally managed approach to ensure the gap is closed significantly over the next five years and beyond.

The board has engaged leading experts in the areas of youth education to establish, in partnership with the Cree School Board, educators and their leadership, the initiatives and deliverables that will best address the gaps identified for the Cree youth. The board has also hired experts in the areas of strategic planning, organizational capacity building and governance in order to set the strategic direction within which the management of the board can establish the board wide initiatives and deliverables that are necessary to help attain the desired student outcomes.

In addition to the educational initiatives and deliverables, the board clearly understands that its own internal organization and approach to managing has not been consistent with its desired

Je m'appelle Abraham Jolly et je suis directeur général de la Commission scolaire crie et du Eeyou Istchee. Comme on l'a mentionné, la commission scolaire a été créée aux termes de l'article 16 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, en 1975. On considère souvent que cette convention est le premier traité des temps modernes.

La Commission scolaire crie est le premier système d'éducation canadien contrôlé par une Première nation. En raison de son statut particulier, des pouvoirs qui lui sont propres et des responsabilités que doit assumer la commission, celle-ci a besoin d'un financement spécial à l'appui de ses caractéristiques ainsi que de ses droits et obligations particuliers. L'article 16 de la convention comporte un certain nombre de garanties et confère au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial des obligations en matière de financement. La commission scolaire a des obligations spéciales en matière de préservation et d'épanouissement culturel et linguistique, ainsi que la responsabilité fondamentale de former des ressources éducatives et humaines pour la future société crie.

La Commission scolaire crie a pour mandat d'offrir des programmes d'enseignement aux jeunes Cris de la maternelle jusqu'au secondaire V, selon le régime québécois, ainsi que d'aider les adultes cris à poursuivre des études postsecondaires, d'offrir une formation en éducation permanente et de l'enseignement professionnel. La mission de notre commission scolaire diffère de celle des autres commissions dans l'un de ces aspects : en vue d'offrir une bonne formation scolaire aux jeunes et aux adultes, notre commission a, en outre, pour mission de veiller à ce que les jeunes Cris parlent couramment le dialecte cri du Québec et soient bien intégrés dans leur culture et leur identité crie.

Aujourd'hui, la Commission scolaire crie traverse une période de changement efficace en vue d'améliorer nos écoles et notre système d'éducation. Au cours des deux dernières années, la commission scolaire s'est fixée de façon proactive des objectifs pour la réussite des élèves et étudiants et a évalué de façon objective l'écart stratégique qui existe entre ce que l'on vise pour nos élèves et étudiants et leur situation actuelle, tant pour ce qui est des jeunes que des adultes. Grâce à plusieurs évaluations indépendantes, nous avons pu déterminer que cet écart est suffisamment grand et important pour justifier une approche ciblée, déterminée et gérée professionnellement pour combler en grande partie cet écart dans les cinq prochaines années et au-delà.

La commission scolaire a engagé des experts de l'éducation des jeunes pour mettre en place, en partenariat avec la Commission scolaire crie, les éducateurs et leur direction, les initiatives et les résultats les mieux adaptés pour corriger les écarts cernés. La commission a également engagé des experts dans les domaines de la planification stratégique, du renforcement des capacités organisationnelles et de la gouvernance en vue d'établir l'orientation stratégique qui permettra à la direction de la commission de mettre en place, dans toute la commission, les initiatives et les objectifs nécessaires pour atteindre le résultat souhaité pour les élèves et étudiants.

En plus des initiatives et des produits et services livrables en matière d'éducation, la commission comprend très bien que sa propre organisation et sa démarche de gestion à l'interne n'a pas

position, which is students and education first. If this does not change — in deeds, as well as words — the educational initiative will not be successful.

It is for this reason that the board has agreed to organize and conduct itself in the role of serving the students and their educators first and foremost, with the clear understanding that the educational groups within the board will act as the students' advocates in this capacity. They will request and approach operational schedules, deliverables and resourcing.

The strategic plan is the written manifestation of these goals and what will be done at all levels of the board to successfully reach them. It has been designed with student success as its primary overarching goal. It is the plan that will guide all priorities, resourcing and organizational design of the board, as well as the plan by which all staff actions, choices and behaviours will be guided individually and collectively.

In closing, the early years of the Cree School Board were difficult. Over the 30-year period that we have been in existence, it has been a journey in itself in trying to establish ourselves in serving our people within the aspect of education.

Since it was created in 1978, the board has come a long way. The board now controls a substantial budget and provides service to over 4,000 students at the primary, secondary, post-secondary and adult education levels. We believe we have shown the courage to look objectively at our past performance rather than hide from it, and are now prepared to show that same courage in implementing a strategic plan that is grounded in academic best practice and uniquely crafted to serve our client groups, the Cree youth and the Cree adult students. By doing so, we will achieve our overriding goal for student success academically, socially and economically, while keeping intact the Cree identity as well.

**Angus Toulouse, Regional Chief of Ontario, Chiefs of Ontario:**

*[Editor's note: Mr. Toulouse spoke in his native language.]*

I introduced myself in my spirit name and said that I am of the Cree clan, from Sagamok Anishnawbek on the north shore of Lake Huron. I am here today on behalf of the Chiefs of Ontario. I thank you for the opportunity to offer some comments to you today on the study you are conducting across the country regarding the elementary and secondary First Nation education.

Let me begin by expressing that the federal government continues to have an obligation to ensure that First Nations can implement their inherent right to exercise jurisdiction over lifelong learning. This entitlement is affirmed by the spirit and intent of treaties signed in exchange for the sharing of the territories and lands and is guaranteed also by section 35 of the 1982 Constitution of Canada.

été conforme à son objectif souhaité, c'est-à-dire les élèves, les étudiants et l'éducation d'abord. Si rien ne change — tant au niveau des actes que des paroles —, l'initiative en matière d'éducation ne sera pas un succès.

C'est pour cette raison que la commission a accepté de s'organiser et d'agir dans le cadre de son rôle qui consiste à desservir d'abord et avant tout les élèves, les étudiants et leurs éducateurs, en comprenant très bien que les groupes éducatifs au sein de la commission agiront comme les défenseurs des élèves à ce titre. Ils demanderont un calendrier opérationnel, des produits et services livrables et des ressources.

Le plan stratégique est la manifestation écrite de ces objectifs et de ce qui sera fait à tous les niveaux de la commission afin d'atteindre de tels objectifs. Il a été conçu avec comme principal objectif global le succès des élèves et des étudiants. C'est le plan qui guidera toutes les priorités, le ressourcement et l'aménagement organisationnel de la commission, et c'est également le plan qui guidera individuellement et collectivement tous les actes, choix et comportements du personnel.

Pour conclure, je dirais que les premières années de la Commission scolaire crie ont été difficiles. Au cours de nos 30 années d'existence, nous nous sommes efforcés de nous établir afin de desservir notre peuple en matière d'éducation.

Depuis sa création en 1978, la commission a fait beaucoup de progrès. Elle contrôle maintenant un budget important et offre des services à plus de 4 000 élèves et étudiants au niveau primaire, secondaire, postsecondaire et adulte. Nous estimons avoir eu le courage d'évaluer de façon objective notre rendement antérieur plutôt que de le cacher, et nous sommes maintenant prêts à faire preuve de ce même courage et à mettre en place un plan stratégique qui se fonde sur les pratiques d'enseignement exemplaires et qui a été élaboré exclusivement pour nos groupes clients, les jeunes Cris et les jeunes adultes cris. Ce faisant, nous atteindrons notre objectif global qui est le succès des élèves et des étudiants sur les plans scolaire, social et économique, tout en gardant intacte l'identité crie.

**Angus Toulouse, chef régional de l'Ontario, Chefs de l'Ontario :**

*[Note de la rédaction : M. Toulouse parle dans sa langue autochtone.]*

Je me suis présenté sous mon nom spirituel et j'ai dit que j'étais membre du clan cri, de Sagamok Anishnawbek sur la côte nord du lac Huron. Je suis ici aujourd'hui pour parler au nom des Chefs de l'Ontario. Je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de venir vous parler aujourd'hui dans le cadre de votre étude sur l'éducation primaire et secondaire des Premières nations.

Permettez-moi tout d'abord de dire que le gouvernement fédéral continue d'avoir l'obligation de s'assurer que les Premières nations sont en mesure d'exercer leur compétence en matière d'éducation permanente, ce qui est un droit inhérent. Ce droit est affirmé par l'esprit et l'intention des traités qui ont été signés en échange du partage des territoires et des terres et qui est garanti également par l'article 35 de la Loi constitutionnelle du Canada de 1982.



With regard to governance and delivery structures, First Nations in Ontario receive education support services from a variety of sources, primarily through tribal councils and community education authorities. First Nations affirm that second and third level support structures comparable to those offered by school boards and ministries in the province are necessary to build on the successes happening in the classroom. However, funding has never been targeted to support and sustain the structures of this nature.

This does not mean that First Nations in Ontario have not been examining how to improve the support framework. In fact, jurisdiction discussions related to education are ongoing and evolve as the needs of First Nation schools and the support and governance frameworks that can support them are identified.

Since not all First Nations in Ontario are involved in these discussions, this suggests to us that there is some work to be done to outline and confirm broadly, what the elements of a second and third level education support framework would be. We must use the progress already made in these discussions to create an overarching framework that aids First Nations' governments to determine how and to what effect they will choose to work together to achieve the shared education objectives.

The challenge is to ensure the framework allows First Nations the autonomy and flexibility to pursue their education goals and targets and consistently access quality education services. This may sound like a relatively simple task, but I assure you that it is one that demands time and care.

When speaking of tripartite education agreements, the Chiefs of Ontario agree that the provincial and federal political will to foster relationships that create a better system for First Nation education provides an opportunity to improve the educational experience and outcomes for First Nation students. First Nations have seen some positive tripartite collaboration in Ontario at the regional level, which, though informal, has been beneficial to all parties. We believe there is value in continuing to foster these opportunities.

The Chiefs of Ontario are moving forward in tripartite collaboration with Indian and Northern Affairs Canada, the Ontario Ministry of Education and the Ministry of Aboriginal Affairs to develop a strategy focused on practical education supports at the First Nation level. The working group is in the early stages of developing key areas of focus that will address the gaps in service provision and reduce the gap in education attainment between First Nation students and other students in Ontario.

We have also been engaged in the development of a tuition agreement resource guide, another collaborative effort involving INAC, the Ministry of Education and the Ontario Public School Boards' Association. That being said, it is not our position that a

En ce qui concerne la gouvernance et les structures d'exécution, les Premières nations en Ontario reçoivent des services de soutien à l'enseignement de diverses sources, principalement des conseils tribaux et des administrations scolaires communautaires. Les Premières nations affirment que des structures de soutien de second et de troisième niveau comparables à celles qui sont offertes par les conseils scolaires et les ministères dans la province sont nécessaires pour s'appuyer sur les succès obtenus en salle de classe. Cependant, le financement n'a jamais été ciblé pour appuyer et maintenir les structures de cette nature.

Cela ne veut pas dire que les Premières nations de l'Ontario n'ont pas examiné la façon d'améliorer le cadre de soutien. En fait, il y a des discussions permanentes avec les instances en matière d'éducation et ces discussions se poursuivent à mesure que l'on détermine quels sont les besoins des écoles des Premières nations et les cadres de gouvernance nécessaires à leur appui.

Étant donné que ce ne sont pas toutes les Premières nations de l'Ontario qui participent à ces discussions, cela veut dire pour nous qu'il y a encore du travail à effectuer afin de déterminer et de confirmer de façon générale quels devraient être les éléments d'un cadre de soutien à l'enseignement de second et de troisième niveau. Nous devons utiliser les progrès déjà accomplis par ces discussions pour créer un cadre global qui aide les gouvernements des Premières nations à déterminer comment et dans quel but ils choisiront de travailler ensemble pour atteindre leurs objectifs communs en matière d'éducation.

Le défi consiste à s'assurer que le cadre permet aux Premières nations d'avoir l'autonomie et la souplesse nécessaires pour atteindre leurs objectifs en matière d'éducation et d'avoir régulièrement accès à des services d'éducation de qualité. Cela pourrait sembler être une tâche relativement simple, mais je vous assure que c'est une tâche qui demande beaucoup de temps et d'effort.

En ce qui concerne les ententes d'éducation tripartites, les Chefs de l'Ontario s'entendent pour dire que la volonté politique fédérale et provinciale d'encourager les relations qui créeront un meilleur système pour l'éducation des Premières nations permet d'améliorer l'expérience et les résultats des Premières nations en matière d'éducation. Les Premières nations ont constaté qu'il y avait une collaboration tripartite positive en Ontario au niveau régional qui, bien qu'informelle, a été avantageuse pour toutes les parties. Nous croyons qu'il est important de continuer d'encourager ces occasions.

Les Chefs de l'Ontario participent à une collaboration tripartite avec Affaires indiennes et du Nord Canada, le ministère de l'Éducation de l'Ontario et le ministère des Affaires autochtones afin d'élaborer une stratégie qui met l'accent sur une aide à l'éducation pratique au niveau des Premières nations. Le groupe de travail en est aux premières étapes de l'élaboration des principaux objectifs qui permettront de combler les lacunes au niveau des services offerts et de réduire l'écart qui existe entre les étudiants des Premières nations et les autres élèves et étudiants ontariens en ce qui a trait au niveau de scolarité.

Nous avons par ailleurs participé à l'élaboration d'un guide des ressources en vertu de l'entente sur les frais de scolarité, un autre effort de collaboration entre le MAINC, le ministère de l'Éducation et l'Ontario Public School Boards' Association. Cela dit, nous ne

tripartite agreement is necessary to do what is most needed for First Nation students. However, it is our belief that a securely funded education system with confirmed roles, responsibilities and relationships will augment, support and improve the tripartite collaborations. This suggests that simultaneous action is required on two fronts.

First, we recognize the need for structural work that clearly defines what working together and nation building will look like for First Nations in Ontario. Decisions of this magnitude will require time and patience. Most importantly, First Nations must be allowed to focus on these decisions without the overwhelming concern that their schools are continuing to operate under a degrading funding scheme.

The second requirement has been the driving force behind our efforts in 2010 and will continue to be in 2011 and every year thereafter until this matter is addressed with meaningful deliberation and timely action. I am referring to the issue of critical underfunding in the area of education that First Nations across this country continue to face year after year. We are fortunate to have an ally in the current Government of Ontario that is willing to stand “shoulder to shoulder” with us in our efforts to close the education attainment gap and to address the underfunding of First Nation schools.

The Ontario education system has been recognized as an international leader in the area of education. They have experience and expertise to share with us that will assist our students in mastering those skills they must have to compete in a knowledge-based economy. Absolutely, yes, through our collaboration, we have an opportunity, a dialogue, a forum and a process to ensure that this kind of sharing will occur.

Can they help us to determine the actual costs of having a unique and highly competitive academic program? Yes, they can do that also, which makes them such a profound partner in at least two critical areas; however, it does not mean that they become a jurisdictional partner.

It is our understanding that the residential school apology was the federal government’s way of recognizing that never again should First Nations people be put in a situation where an external government with no expertise or vested interest in our languages and culture is responsible for the education of our people. In the area of language and culture we hold the expertise, and we have long stated that it must be a central and defining focus of our education systems.

With regard to possible legislative frameworks, we must reiterate that we find the current funding challenges to be the underlying issue of inadequate education provisions for First Nations. We also know that we are not alone in viewing this as paramount. Bill C-599 was tabled in Parliament two weeks ago

sommes pas d’avis qu’un accord tripartite soit nécessaire pour faire ce dont ont le plus besoin les étudiants des Premières nations. Cependant, nous sommes convaincus qu’un système d’éducation avec un financement sûr, des rôles, des responsabilités et des relations bien déterminés permettra d’accroître, de financer et d’améliorer les collaborations tripartites. Cela laisse entendre qu’une action simultanée est nécessaire sur deux fronts.

Tout d’abord, nous reconnaissons le besoin d’avoir une structure qui définit clairement comment nous allons travailler ensemble et construire une nation pour les Premières nations en Ontario. Il faudra du temps et de la patience pour prendre des décisions de cette ampleur. Il est cependant encore plus important de permettre aux Premières nations de se concentrer sur ces décisions sans craindre constamment que leurs écoles seront obligées de continuer de fonctionner avec un régime de financement qui se dégrade.

Le deuxième élément a été la force motrice qui a encouragé nos efforts en 2010 et qui continuera de le faire en 2011 et chaque année par la suite tant que cette question n’aura pas été réglée par une bonne discussion et des mesures opportunes. Je veux parler de la question du sous-financement critique dans le domaine de l’éducation auquel les Premières nations partout au pays doivent faire face chaque année. Nous avons de la chance que le gouvernement actuel de l’Ontario soit prêt à nous épauler dans nos efforts en vue de réduire l’écart en ce qui a trait au niveau de scolarité et s’attaquer au problème du sous-financement des écoles des Premières nations.

Le système d’éducation en Ontario est reconnu comme étant un chef de file international dans le domaine de l’éducation. Il a de l’expérience et des compétences à partager avec nous qui aideront nos élèves et étudiants à maîtriser les connaissances qu’ils doivent avoir dans une économie fondée sur le savoir. Absolument, oui, grâce à notre collaboration, nous avons une occasion, un dialogue, une tribune et un processus qui nous assurera qu’il y aura ce genre de partage.

Peuvent-ils nous aider à déterminer quels sont les coûts réels d’un programme scolaire unique et extrêmement concurrentiel? Oui, ils peuvent faire cela également, ce qui fait qu’ils sont des partenaires extrêmement importants dans au moins deux domaines essentiels; cependant, cela ne veut pas dire qu’ils peuvent devenir un partenaire sur le plan des compétences.

Nous estimons qu’en présentant des excuses relatives aux pensionnats indiens, le gouvernement fédéral reconnaît que les peuples des Premières nations ne devraient plus jamais se retrouver dans une situation où un gouvernement externe qui n’a aucune compétence ni intérêt direct dans nos langues et notre culture serait responsable de l’éducation pour notre peuple. Nous avons la compétence en ce qui a trait aux langues et à la culture, et nous disons depuis longtemps que ce sont ces questions qui devraient définir principalement nos systèmes d’éducation.

En ce qui concerne les cadres législatifs possibles, nous devons réitérer que nous estimons que les défis actuels en matière de financement sont attribuables aux problèmes sous-jacents des dispositions inadéquates en matière d’éducation pour les Premières nations. Nous savons par ailleurs que nous ne sommes pas seuls à

today by the Bloc Québécois. It would be a good starting point for future legislation because it necessitates the development and implementation of a First Nations education-funding plan to replace the outdated formula that is currently in use. Once this funding challenge is addressed, it will ease the pressure and burdens on First Nations and provides better support for First Nation learners to access an education system with programs and services grounded in First Nation languages, values, traditions and knowledge.

The Chiefs of Ontario welcome the recent announcement that the AFN and INAC have agreed to work collaboratively on creating a panel of experts to explore and advise on the development of options, including legislation, to improve elementary and secondary education outcomes for First Nation children who live on reserve. Unfortunately, the current federal approach to developing legislation, as we have seen in other areas where it has been developed, does not reflect the principle of “free, prior and informed consent” recognized under the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples; and it does not respect the Crown’s duty to consult and accommodate First Nations.

Legislation that reflects the First Nation vision for education will require cooperation and initiative on the part of federal, provincial and First Nation governments. This process must adhere to the international standards of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples with the assurance that the system is developed in consultation and collaboration with First Nations and that it respects First Nations’ jurisdiction over education.

The Chiefs of Ontario welcome Canada’s recent endorsement of the UN Declaration on the Rights of Indigenous People, UNDRIP. The principles and articles of the UNDRIP set the parameters for full engagement and mutually acceptable resolution on many long-standing issues regarding First Nations education. More specifically, Article 19 of the UN Declaration on the Rights of Indigenous People asserts that:

States shall consult and cooperate in good faith with the indigenous peoples concerned through their own representative institutions in order to obtain their free, prior and informed consent before adopting and implementing legislative or administrative measures that may affect them.

This approach is consistent with the original treaty relationship between First Nations and the Crown.

considérer cette question comme extrêmement importante. Le projet de loi C-599 a été déposé au Parlement il y a deux semaines par le Bloc québécois. Ce serait un bon point de départ pour une loi future car il exige l’élaboration et la mise en oeuvre d’un plan de financement de l’éducation des Premières nations pour remplacer la formule désuète qui est utilisée actuellement. Une fois que l’on aura réglé ce problème de financement, cela réduira les pressions et le fardeau pour les Premières nations et cela offrira un meilleur soutien aux membres des Premières nations qui veulent avoir accès à un système d’enseignement avec des programmes et des services qui se fondent sur les langues, les valeurs, les traditions et les connaissances des Premières nations.

Les Chefs de l’Ontario se réjouissent de l’annonce récente selon laquelle l’APN et le MAINC ont accepté de travailler en collaboration en vue de créer un groupe d’experts pour examiner les options possibles, notamment les mesures législatives, afin d’améliorer les résultats de l’enseignement primaire et secondaire pour les enfants des Premières nations qui vivent dans des réserves. Malheureusement, la démarche fédérale actuelle lors de l’élaboration de mesures législatives, comme nous l’avons vu dans d’autres domaines où cela a été fait, ne reflète pas le principe d’un consentement préalable accordé librement et en pleine connaissance de cause qui est reconnu dans la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; et cela ne respecte pas non plus le devoir de la Couronne de consulter et d’accommoder les Premières nations.

Une mesure législative qui reflète la vision des Premières nations en matière d’éducation exigera de la coopération et de l’initiative de la part des gouvernements fédéral, provinciaux et des Premières nations. Ce processus doit respecter les normes internationales de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones tout en s’assurant que le système est élaboré en consultation et en collaboration avec les Premières nations et qu’il respecte les compétences des Premières nations en matière d’éducation.

Les Chefs de l’Ontario se réjouissent du fait que le gouvernement ait récemment appuyé la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les principes et les articles de cette déclaration établissent les paramètres pour le plein engagement et le règlement mutuellement acceptable de nombreux problèmes de longue date en matière d’éducation des Premières nations. Plus particulièrement, l’article 19 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones stipule ce qui suit :

Les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés — par l’intermédiaire de leurs propres institutions représentatives — avant d’adopter et d’appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d’obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Cette démarche est conforme à la relation originale décrite dans les traités entre les Premières nations et la Couronne.

In closing, I want to cycle back to the broad topic of funding. Funding issues revolve around the amount of funding available and the way in which funding is allocated. An overarching issue remains the 2 per cent funding cap that allows education funding for First Nations to increase by only 2 per cent each year. The 2 per cent cap has been in place since 1996, despite significant demographic and inflationary growth in the last 15 years. The impacts of this cap can be felt everywhere from antiquated education facilities, to day-to-day classroom operations, to the lack of resources available to fully develop and sustain First Nation structures that provide second- and third-level education supports.

We must replace an antiquated system of isolated and under-resourced schools with a systemic approach that links support and ensures capacity, including the ability to plan and effectively manage this essential service — the basic right of our children to a good education. The way forward must be centred on our students, must respect our rights and must confirm a First Nation education system.

This system, first and foremost, must be grounded in First Nation control to never repeat the mistakes of the past and instead to embrace and involve all of the parents, families and whole communities in supporting the success of their learners. We can then establish linkages as appropriate with the provincial systems and post-secondary institutions through partnership approaches that ensure our students can succeed anywhere they choose to do so.

Building this system challenges our people to come together to advance nation building to ensure the best possible delivery of education to our students. It will require a fundamental effort in the way and manner in which funding is transferred. The current arbitrariness and inequity must be replaced by a stable funding arrangement based on real cost drivers, delivering a key guarantee to our children that they will have the opportunity to learn in a safe and culturally appropriate environment. We understand that existing economic conditions create a competitive environment for many sectors requiring investment, but we contend that there is an economic imperative and mutual benefit in doing the right thing.

First Nation learners require an education guarantee that levels the playing field and provides them with equal opportunities to succeed and participate in local, provincial and national economies. After all, education is all about creating opportunity — just and equitable opportunity. *Meegwetch.*

**Senator Raine:** It is good of you to be here. We are interested in what you have to say.

Mr. Jolly, could you explain the level of funding in your agreement? I understand that it is different because your treaty involves funding from both the provincial and federal governments. Could you clarify for the committee the amount

Pour conclure, je voudrais revenir à la question générale du financement. Les questions de financement portent sur les montants des fonds disponibles et la façon dont les fonds sont alloués. Le problème principal demeure la limite de financement de 2 p. 100 selon laquelle le financement pour l'éducation des Premières nations ne peut augmenter que de 2 p. 100 chaque année. Cette limite de 2 p. 100 existe depuis 1996 malgré la croissance démographique et inflationniste importante que nous avons connue au cours des 15 dernières années. Les répercussions de ce plafonnement se font ressentir partout, que ce soit dans les installations d'enseignement désuètes, dans le fonctionnement quotidien des salles de classe, dans le manque des ressources disponibles pour développer et maintenir pleinement les structures des Premières nations qui offrent un soutien de deuxième et de troisième niveau à l'éducation.

Nous devons remplacer un système désuet d'écoles isolées qui manquent de ressources par une approche systémique qui assure un soutien et une capacité, notamment la capacité de planifier et de gérer de façon efficace ce service essentiel — le droit fondamental de nos enfants à une bonne éducation. La voie de l'avenir doit mettre l'accent sur nos étudiants, respecter nos droits et confirmer un système d'éducation des Premières nations.

Ce système doit tout d'abord se fonder sur le contrôle des Premières nations afin de ne jamais répéter les erreurs du passé et inclure plutôt tous les parents, toutes les familles et toutes les collectivités pour appuyer le succès de leurs apprenants. Nous pouvons ensuite établir de liens comme il convient avec les systèmes provinciaux et les établissements d'enseignement postsecondaires grâce à des partenariats et qui s'assureront que nous étudiants pourront avoir du succès peu importe où ils choisiront de faire leurs études.

La mise en place d'un tel système est un défi pour notre peuple qui doit s'unir pour construire une nation afin de s'assurer d'avoir les meilleurs services d'éducation possibles pour nos étudiants. Il faudra déployer un effort fondamental dans la façon dont le financement est transféré. Le caractère arbitraire et les iniquités du système actuel doivent être remplacés par une entente de financement stable qui se fonde sur les inducteurs de coûts réels, garantissant à nos enfants qu'ils auront l'occasion d'apprendre dans un environnement sûr et approprié sur le plan culturel. Nous comprenons que les conditions économiques actuelles créent un environnement concurrentiel pour de nombreux secteurs qui ont besoin d'investissements, mais nous faisons valoir qu'il s'agit ici d'un impératif économique qui est dans l'intérêt mutuel.

Il faut garantir aux apprenants des Premières nations des règles du jeu équitables et il faut leur donner des chances égales de succès et de participation dans l'économie locale, provinciale et nationale. Après tout, l'éducation vise à créer des débouchés — de débouchés justes et équitables. *Meegwetch.*

**Le sénateur Raine :** Merci d'être ici. Ce que vous avez à dire nous intéresse.

Monsieur Jolly, pouvez-vous expliquer le niveau de financement dans le cadre de votre entente? Je crois comprendre qu'il est différent car votre traité comporte du financement qui provient à la fois du gouvernement fédéral et provincial. Pourriez-

of funding to the Cree School Board from the provincial government and the federal government? Percentages of funding would be fine.

**Mr. Jolly:** Funding is 75 per cent federal and 25 per cent provincial.

**Senator Raine:** Does this funding target certain categories? How do you set up your budget and how does it work with two-party funding?

**Mr. Jolly:** I should explain that the most recent negotiations with the ministry, with federal representation at the table, took place in 2009.

We have a legal position to negotiate for our own funding within the school board. That includes negotiating with the province and federal representation as well. We are able to negotiate based on what we call the funding rules that we established between the parties. Funding usually comes through an agreement over a five-year period, based on the negotiations.

**Senator Raine:** We have often heard that funding has been capped at 2 per cent, through INAC to other First Nations education authorities. We are aware that the cap is not actually 2 per cent because there is block funding in different areas; we are not always comparing apples to apples. In your case, has the funding been capped from INAC, or is your funding able to grow as your needs grow?

**Mr. Jolly:** We have had the opportunity to be more at the forefront with provincial representatives. The Cree School Board has a history of negotiating with the Ministry of Education. That is the link we have as a school board and it is one of the privileges we have. Through that means, most of the communication and negotiation process works through the provincial government.

Recently, federal representation has been a part of that process, recognizing the agreement that all three parties would be at the table when it comes to negotiating for funding. That has been the situation with us. As I said, the linkage has been more with the provincial Ministry of Education pertaining to the funding rules and so forth.

**Senator Raine:** It appears that funding is not the major issue in terms of the Cree School Board. In actuality, the review you have undertaken is to get at the issue of why you are not seeing the student success you are looking for.

**Mr. Jolly:** That is right.

**Senator Raine:** I am interested in how important parental involvement and parental buy in are to the value of education. How important is this involvement for student success?

**Mr. Jolly:** That is huge in terms of the importance of trying to connect family engagement with education. As part of the strategic action plan, we see this as a review area to look at

vous préciser au comité combien la Commission scolaire crie obtient du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral en financement? Vous pouvez nous donner un pourcentage.

**M. Jolly :** Le gouvernement fédéral fournit 75 p. 100 du financement, et le gouvernement provincial en fournit 25 p. 100.

**Le sénateur Raine :** Ce financement cible-t-il certaines catégories? Comment établissez-vous votre budget et comment est-ce que cela fonctionne avec du financement qui provient de deux parties différentes?

**M. Jolly :** Je devrais vous expliquer que les négociations les plus récentes avec le ministère ont eu lieu en 2009, et ce, en présence de représentants du gouvernement fédéral.

Nous avons une position légale pour négocier notre propre financement avec la commission scolaire. Cela inclut des négociations avec des représentants provinciaux et fédéraux également. Nous pouvons négocier selon ce que nous appelons les règles de financement que nous avons établies entre les parties. Le financement est habituellement accordé à la suite de la négociation d'un accord, pour une période cinq ans.

**Le sénateur Raine :** Le MAINC et d'autres autorités scolaires des Premières nations nous ont souvent dit que le financement avait été plafonné à 2 p. 100. Nous savons que le plafond n'est pas en fait 2 p. 100 car il y a un financement de base dans différents domaines; nous ne comparons pas toujours des pommes avec des pommes. Dans votre cas, le financement a-t-il été plafonné par le MAINC, ou est-ce qu'il a pu augmenter en fonction de vos besoins?

**M. Jolly :** Nous avons eu la chance d'être un peu plus à l'avant-scène avec les représentants provinciaux. La Commission scolaire crie a, par le passé, négocié avec le ministère de l'Éducation. C'est le lien que nous avons en tant que commission scolaire et c'est l'un de nos privilèges. Ainsi, la plupart de nos négociations et de nos communications se font avec le gouvernement provincial.

Récemment, des représentants fédéraux participaient au processus, puisqu'il a été convenu que les trois parties seraient à la table de négociation pour le financement. Voilà la situation en ce qui nous concerne. Comme je l'ai dit, le lien se fait plutôt avec le ministère de l'Éducation de la province en ce qui concerne les règles de financement, entre autres.

**Le sénateur Raine :** Il semblerait que le financement ne soit pas le principal problème de la Commission scolaire crie. En fait, l'examen que vous avez entrepris vise à déterminer pourquoi les étudiants n'ont pas le succès que vous visez.

**M. Jolly :** C'est exact.

**Le sénateur Raine :** J'aimerais savoir jusqu'à quel point il est important que les parents participent, qu'ils accordent une valeur à l'éducation. Jusqu'à quel point cela est important pour le succès scolaire?

**M. Jolly :** Il est extrêmement important de tenter d'avoir l'engagement de la famille sur le plan scolaire. Dans le cadre du plan d'action stratégique, ce sera pour nous l'occasion d'examiner

more closely in terms of how to engage our students and families to view education as important in our communities, our homes and also regionally speaking.

This has been a challenge overall. When it comes to the idea of education across the country, it is seemingly difficult to embrace education, for some reason. We can perhaps find different reasons for that. Those are the challenges we are facing right now as well.

I see it this way. There is an overall rejection, resistance or reluctance to education for some people, but there are also those who receive education and work with the benefits that come with it. In the context of First Nations people, you can divide into different categories where those people fall in terms of the issue of education. However, the bigger question for us is how we, as Cree people, work internally, to establish a system that can work for our people. This has to come from us and we have to promote it.

I would like to see a point in time where our Cree people can say that this is the education system we want for our people. We are in the beginning stages of trying to establish that through our change process, strategic planning, and so forth.

**Senator Brazeau:** On behalf of the committee, I apologize for the “Indian time” this morning. I am not a big believer in that, but it is just the way things work sometimes.

My first question is for Mr. Jolly. I have quite a number of friends who work for the Cree School Board, so I know how it operates. Is it not true that on top of the federal and provincial education funding that you receive, there is a top-up from Cree communities that is basically forwarded to the Cree School Board for the benefit of the students? In other words, do the Cree communities in Northern Quebec feed into the Cree School Board in terms of allowing them to have more money on top of what they receive from the federal and provincial governments?

**Mr. Jolly:** I would not say there is a top-up. We also have what they call the New Paths, which comes from the federal government, and that is directed more to the schools. However, I cannot say there is a top-up, other than perhaps some initiatives that have been taken under one of the agreements we have, the Paix des Braves agreement.

There is a goal to have 150 Crees working for Hydro-Québec, and there is funding that comes from that. We jointly work in collaboration with the Niskamoon Corporation in trying to achieve that goal. Some of the funding flows through us for administration in terms of serving those students.

Those are the only programs I am aware of. There is no Cree top up coming from the communities; that is for sure.

**Senator Brazeau:** I was referring to the Paix des Braves. I should have clarified that. Thank you for your clarification.

de plus près ce que nous pouvons faire pour que nos étudiants et nos familles considèrent l'éducation comme étant quelque chose d'important dans nos collectivités, dans nos foyers et dans nos régions.

Cela a été un défi en général. Lorsqu'il est question d'éducation au pays, pour une raison ou une autre il semble difficile d'obtenir un engagement à cet égard. Il y a peut-être différentes raisons pour cela. Ce sont là les défis que nous devons relever à l'heure actuelle également.

Je vois les choses de la façon suivante. Il y a des gens qui ont un sentiment de rejet, de résistance ou de réticence à l'égard de l'éducation, mais il y en a aussi qui reçoivent de l'éducation et qui travaillent grâce aux avantages qui en découlent. Dans le contexte des Premières nations, les gens se retrouvent dans différentes catégories en ce qui concerne l'éducation. Cependant, la question la plus importante pour nous est de déterminer comment, en tant que peuple cri, nous pouvons travailler à l'interne en vue de mettre en place un système qui peut fonctionner pour notre peuple. Cela doit venir de nous et nous devons l'encourager.

J'aimerais qu'à un moment donné notre peuple cri puisse dire voici le système d'éducation que nous voulons pour notre peuple. Nous en sommes aux toutes premières étapes pour tenter de déterminer cela grâce à notre processus de changement, à une planification stratégique, et cetera.

**Le sénateur Brazeau :** Au nom du comité, je m'excuse pour le fuseau horaire « indien » ce matin. Ce n'est pas quelque chose que je préconise, mais c'est tout simplement la façon dont les choses fonctionnent parfois.

Ma première question s'adresse à M. Jolly. J'ai de nombreux amis qui travaillent pour la Commission scolaire crie, de sorte que je sais comment elle fonctionne. N'est-il pas vrai qu'en plus de recevoir des fonds pour l'éducation des gouvernements fédéral et provincial, la Commission scolaire crie reçoit un supplément des collectivités cries pour les étudiants? En d'autres termes, est-ce que les collectivités cries dans le Nord du Québec financent également en quelque sorte la Commission scolaire crie en lui accordant des montants supplémentaires en plus de ce qu'elle reçoit des gouvernements fédéral et provincial?

**M Jolly :** Je ne dirais pas que c'est un supplément. Nous avons également ce qu'ils appellent les Nouveaux sentiers, qui vient et qui s'adresse plutôt aux écoles. Cependant, je ne peux pas dire qu'il y a un supplément, outre peut-être que certaines initiatives qui ont été prises dans le cadre de l'une des ententes que nous avons, l'entente Paix des Braves.

L'objectif est d'avoir 150 Cris qui travaillent pour Hydro-Québec, et nous recevons des fonds à cet effet. Nous travaillons en collaboration avec la Société Niskamoon pour tenter d'atteindre cet objectif. Nous recevons certains fonds pour l'administration des services offerts à ces étudiants.

Ce sont là les seuls programmes que je connais. Il n'y a pas de supplément qui provient des collectivités cries, cela est certain.

**Le sénateur Brazeau :** Je voulais parler de la Paix des Braves. J'aurais dû le préciser. Merci d'avoir apporté cet éclaircissement.

As a committee, we have heard a lot about the importance of the input of Aboriginal languages and culture into any type of curriculum for the benefit of Aboriginal students. What level of engagement or collaboration do you have with the Province of Quebec? On the one side, it is important to have tradition, language and culture built into the curriculum, if possible, but it is also important for Aboriginal students to also have the basic education in terms of the provincial system, so they can at least have minimum standards and levels of education. What types of partnerships or collaboration do you have with the provincial government in terms of curriculum development in the K-12 schools?

**Mr. Jolly:** First, in the presence of the Senate, I want to acknowledge two of our great leaders within the Cree Nation that have passed on this year. As you know, our Grand Chief Billy Diamond passed away, and also the former chief in Mistissini, Smally Petawabano, both of whom were signatories for the James Bay agreement. In the presence of the Senate, I want to acknowledge those two great leaders. Certainly, they are the reason for what we have today in terms of the James Bay agreement, especially pertaining to section 16 with regard to Cree education. Billy Diamond was really the voice for Cree education during the negotiations at that time.

With regard to collaboration with the ministry, in the last four or five years that I have been Director General, we have taken the approach of establishing relationships as much as we can with those with whom we work. Certainly that has been favourable on the part of the ministry as well. It is encouraging to know that back in 2007; the provincial government also took the initiative, through an education committee, to learn more about the Aboriginal situation in Quebec. They have done their report on that as well. I believe it was provided in 2007. As far as understanding more of the situation around Aboriginal education, including the Cree situation in our region, I think the province is more of a place of understanding the situation around Aboriginal education in our region.

For those reasons, there seems to be more of a collaborative effort to work together. Also, as far as the Cree language is concerned, I do not see any better place to be than in Quebec, in terms of the position that they have on their language as well. There is an understanding about how it is important for us to maintain our Cree language as well.

**Senator Brazeau:** Chief Toulouse, you talked about inequities in funding and the 2 per cent funding cap and whatnot, and we hear that often, obviously.

You mentioned the Bloc bill with respect to funding issues, and you talked about the funding formula in place with respect to the inequities.

I assume, when you talk about that, that you must have data where you can clearly see that First Nations schools are being funded at a lower level than perhaps the neighbouring provincial schools. Do you have that data on hand?

Second, what is your understanding of the current funding formula in place for First Nation schools?

Notre comité a beaucoup entendu parler de l'importance d'inclure les langues et la culture autochtones dans tout programme scolaire destiné aux élèves autochtones. Quel niveau d'engagement ou de collaboration avez-vous avec la province de Québec? D'une part, il est important d'inclure la tradition, la langue et la culture dans le programme scolaire si cela est possible, mais d'autre part, il est important que les élèves autochtones reçoivent également l'enseignement de base qui est offert par le système provincial de façon à respecter les normes et les niveaux minimums d'éducation. Quel type de partenariat ou de collaboration avez-vous avec le gouvernement provincial pour l'élaboration des programmes scolaires de la maternelle à la douzième année?

**M. Jolly :** Tout d'abord, en présence du Sénat, je voudrais signaler que deux de nos grands dirigeants au sein de la Nation crie sont décédés cette année. Comme vous le savez, notre grand chef, Billy Diamond, et aussi l'ancien chef à Mistissini, Smally Petawabano, sont tous deux décédés. Ils avaient tous deux signé la Convention de la Baie James. En présence du Sénat, je tiens à reconnaître ces deux grands dirigeants. C'est certainement grâce à eux que nous avons aujourd'hui la Convention de la Baie James, particulièrement l'article 16 concernant l'éducation des Cris. Billy Diamond a vraiment défendu les intérêts des Cris en matière d'éducation lors des négociations à l'époque.

En ce qui concerne la collaboration avec le ministère, depuis les quatre ou cinq dernières années que je suis le directeur général, nous avons tenté de créer le plus possible de liens avec les gens qui travaillent avec nous. Cela a certainement été favorable de la part du ministère également. Il est encourageant de savoir qu'en 2007, le gouvernement provincial a lui aussi pris l'initiative, grâce à un comité d'éducation, d'en apprendre davantage au sujet de la situation des Autochtones au Québec. Ils ont produit un rapport également qui a été publié je crois en 2007. Pour ce qui est de comprendre davantage la situation en ce qui concerne l'éducation des Autochtones, notamment la situation des Cris dans notre région, je pense que la province comprend mieux la situation en ce qui a trait à l'éducation des Autochtones dans notre région.

Pour ces raisons, il semble y avoir un plus grand effort de collaboration pour travailler ensemble. Par ailleurs, en ce qui concerne la langue crie, le Québec est la meilleure province où l'on puisse se trouver à l'heure actuelle étant donné la position de cette province en matière linguistique. Cette province comprend bien l'importance pour nous de maintenir également notre langue crie.

**Le sénateur Brazeau :** Chef Toulouse, vous avez parlé des iniquités au niveau du financement et du plafond de 2 p. 100, et c'est quelque chose dont on entend parler souvent, évidemment.

Vous avez mentionné le projet de loi du Bloc en ce qui concerne les questions de financement, et vous avez parlé de la formule de financement qui est en place en ce qui a trait aux iniquités.

Je suppose que lorsque vous parlez de cette question, vous devez avoir des données qui montrent clairement que les écoles des Premières nations reçoivent peut-être un financement inférieur à celui que reçoivent les écoles provinciales avoisinantes. Avez-vous ces données sous la main?

Deuxièmement, que pensez-vous de la formule de financement qui est actuellement en place pour les écoles des Premières nations?

**Mr. Toulouse:** Let me go back. I was a band administrator in 1988 when the federal government came up with this formula. It was manually driven back then, so you could see, as you were going through the formula, because we had to manually do this, how much you were getting per child. At the same time, we had a tuition agreement. I was on the school board for the Espanola School Board; I was a trustee.

I also saw how the funding came from the federal government to the First Nations and to the school board. There was no formula. There was a bill that arrived from the school board to the First Nation community. We put in a requisition to Indian and Northern Affairs Canada to say here is the tuition that we have to pay. The federal government sent the money and it was paid.

When it came time for our First Nation operated school we saw the discrepancy. If a school board said that the increase will take place by \$500 to \$1,000 per child, they would do that through a special education kind of factor that they have at the school. What we found, after we looked at this and studied this, was a huge discrepancy where the school board was charging, per child, in excess of about \$2,000 or \$3,000, and we actually had to have an accounting, an audit done, forcing the school board.

What I am talking about was the systemic relationship between a school board and the government. Where we have identified the cost that we would need to be met, in terms of educating our students, in terms of the instruction and so on, we tried to bring that forward, along with the need for special education, special services, speech pathologists, those kinds of specialists. We could not get the government to recognize any type of that funding. They did not want to fund some of these initiatives, but at the same time if the provincial school system had invoiced them, they would pay them.

I always saw this inconsistency based on my experience, being a former administrator and also as chief, seeing that there has been no movement in that regard. Even though we have put out the kind of data that you have talked about, senator, in terms of let us see that data, we have put out that data and that data has been given to the federal government many times in terms of showing the inequity. It is quite substantial.

**Senator Brazeau:** Obviously, you must have heard that the minister will announce a three member expert panel for education, kindergarten to grade 12. What are your views on that? Are you hopeful that that will be at least the beginning or an ongoing endeavour to really tackle this issue? We can all agree — though perhaps with different ways to get there — that education is a priority for Aboriginal students.

**Mr. Toulouse:** Like many of the First Nation leaders, my initial reaction was, oh, another study? We have studied this enough times. Let us talk about some of the recommendations that have come out of these studies. That was my initial reaction. Then I said, okay, if we are not going to delay that long, and if we can actually come up with a report, come up with recommendations within six months, okay. I do not think we will have another long,

**M. Toulouse :** Permettez-moi de revenir en arrière. En 1988, lorsque le gouvernement fédéral a proposé cette formule, j'étais administrateur de bande. Le calcul se faisait manuellement à l'époque, donc on pouvait voir, en utilisant cette formule, car il fallait faire le calcul manuellement, combien on pouvait obtenir par enfant. En même temps, nous avions une entente sur les frais de scolarité. J'étais conseiller scolaire de la Commission scolaire d'Espanola.

J'ai vu également comment le gouvernement fédéral finançait les Premières nations et le conseil scolaire. Il n'y avait aucune formule. Le conseil scolaire envoyait une facture à la collectivité des Premières nations. Cette dernière envoyait une réquisition à Affaires indiennes et du Nord Canada indiquant le montant des frais à payer. Le gouvernement fédéral envoyait l'argent et la collectivité payait la facture.

Lorsque notre Première nation a commencé à diriger ses propres écoles, nous avons vu qu'il y avait un écart. Le conseil scolaire calculait selon des facteurs spéciaux que les frais augmenteraient de 500 à 1 000 \$ par enfant. Après avoir examiné la situation, nous avons constaté qu'il y avait un énorme écart et que le conseil scolaire demandait de 2 000 à 3 000 \$ de trop par enfant. Nous avons dû établir une comptabilité et faire faire une vérification pour que le conseil scolaire corrige le problème.

Ce dont je parle, c'est de la relation systémique qui existait entre le conseil scolaire et le gouvernement. Nous avons établi combien il en coûterait pour l'éducation de nos élèves et étudiants, c'est-à-dire pour l'enseignement, l'enseignement spécial, les services spéciaux, l'orthophonie, et cetera. Nous n'avons pas réussi à obtenir gain de cause auprès du gouvernement. Ce dernier refusait de financer certaines de ces initiatives, alors que si le système scolaire provincial les avait inclus dans ses factures, ces services auraient été défrayés.

À titre d'ancien administrateur et de chef, j'ai toujours constaté qu'il y avait ce manque d'uniformité, et qu'on ne faisait aucun progrès à cet égard. Même si nous avons produit les données dont vous avez parlé, sénateur, ces données ont été fournies à plusieurs reprises au gouvernement fédéral pour prouver qu'il y avait iniquité. Il s'agit de sommes importantes.

**Le sénateur Brazeau :** Vous avez sans doute entendu dire que le ministre annoncera la création d'un groupe d'experts composé de trois membres, qui sera chargé d'examiner la question de l'enseignement, de la maternelle jusqu'à la 12<sup>e</sup> année. Qu'en pensez-vous? Espérez-vous que cela sera au moins un point de départ pour résoudre ce problème? Nous convenons tous — même si nous ne sommes pas tous d'accord sur les moyens — que l'éducation est une priorité pour les élèves et étudiants autochtones.

**M. Toulouse :** Comme bon nombre de dirigeants des Premières nations, ma réaction initiale a été que bon, on ferait une autre étude. Le sujet a été suffisamment étudié, passons plutôt aux recommandations issues de ces études. Voilà quelle a été ma réaction initiale. Ensuite, je me suis dit que cela pourrait être utile si l'étude n'était pas trop prolongée et que l'on pouvait produire un rapport et des recommandations en moins de six mois. Je ne



drawn-out study that will sit on the shelf and hope someone will open it and want to resource the kind of recommendations that would come forward.

I have been assured that this study will come back to the Minister of Indian Affairs, and to the National Chief, where we will have clear recommendations on what needs to be implemented, relatively soon. I want to be optimistic. Again, we have individuals like Mr. Jolly who have been in the education business to come together and engage quickly. We have our own experts in Ontario also, with many of the organizations ready to engage.

Let me just say, because we are talking about an example from a Cree perspective that you just heard from. In Ontario we have the Anishnawbek, the Muskego, the Lenape and the Haudenosaunee; large nations, if you will. Of course, many First Nations communities fall within these larger nations.

At some point, we also need to look at history, cultural relevancy and education from the perspective of our nations. It will not be a one-size-fits-all because we have huge challenges in certain of these nations. The Lenape, in terms of language, will need to invest all kinds of resources. With respect to the Anishinaabemowin and the Haudenosaunee languages, again, nations want to develop and evolve because of their commonality as nations.

It is necessary that the cultural appropriateness and the opportunity for our First Nations come together. This is, again, because of the policy that we have lived within, which is the Indian Act policy, which again is individual First Nations with individual chiefs and councils that have historically been there. Again, rebuilding and revitalizing the nations are certainly some of the current desires of the citizens of our communities to be part of.

As an example, I am Sagamok Anishnawbek. I am part of that community, but I am also part of a larger nation, the Anishnawbek Nation, of which there are many communities. We have not really had the kind of capacity and resources to come together and develop and evolve, as such.

That is the desire and the wish. We talk about the manifesto, and it supports the nation revitalization of our people, which includes language, education, everything about self-governance.

**Senator Poirier:** Thank you for being here this morning. My question is for Mr. Jolly. In your opening comments and your statements you mentioned that the last two years your board was studying the large gap in youth education. Is that study ongoing or completed?

**Mr. Jolly:** The *CAFSI Report* was completed in 2008. You will find it on the school board's website. It was a comprehensive study.

We found two experts who were recommended from the provincial ministry to work with two of our own Cree people. We sought people who would take a critical approach but would be open, honest and objective about it, as well.

crois pas qu'il s'agira d'une autre étude interminable qui accumulera la poussière sur une tablette en espérant qu'un jour quelqu'un financera l'application de ces recommandations.

On m'a assuré que cette étude sera présentée relativement bientôt au ministre des Affaires indiennes et au chef national et qu'elle comprendra des recommandations claires sur ce qui doit être fait. Je suis prêt à être optimiste. En outre, nous avons des gens comme M. Jolly, qui a travaillé dans le domaine de l'éducation, qui sont prêts à se réunir et à travailler rapidement. Nous avons aussi nos propres experts, en Ontario, et de nombreuses organisations prêtes à relever leurs manches.

Nous parlons d'un exemple dans la perspective crie que vous venez d'entendre. En Ontario, nous avons aussi des grandes nations, dont les Anishnawbek, les Muskego, les Lenape et les Haudenosaunee. Évidemment, bon nombre de collectivités des Premières nations appartiennent à ces grandes nations.

Il faut en outre examiner l'histoire, la pertinence culturelle et l'éducation dans la perspective de nos nations. Il n'y aura pas de solution qui puisse convenir à tous puisque certaines de ces nations ont d'énormes problèmes. Les Lenape devront investir dans toutes sortes de ressources linguistiques. Les Anishinaabemowin et les Haudenosaunee sont des nations qui voudront se développer et évoluer du point de vue linguistique compte tenu de leurs points communs.

Il est nécessaire que nos Premières nations travaillent de concert dans un contexte culturellement adapté. Cela est dû au fait que nous avons vécu sous le joug de la politique de la Loi sur les Indiens, qui fait en sorte que chaque Première nation a ses propres chefs et ses propres conseils qui ont toujours existé. Les citoyens de nos collectivités souhaitent actuellement reconstruire et revitaliser nos nations.

Par exemple, j'appartiens au groupe des Sagamok Anishnawbek. Je fais partie de cette collectivité, mais j'appartiens aussi à une nation plus large, la nation anishnawbek, qui compte de nombreuses collectivités. Nous n'avons pas vraiment disposé par le passé des capacités et des ressources nécessaires pour travailler de concert à notre développement et notre évolution.

C'est ce que veulent nos citoyens. Il y a aussi le manifeste, qui appuie la revitalisation de notre peuple, ce qui inclut la langue, l'éducation et tout ce qui a trait à l'autonomie gouvernementale.

**Le sénateur Poirier :** Merci d'être venus nous rencontrer. Ma question s'adresse à M. Jolly. Dans vos remarques préliminaires, vous avez déclaré que votre commission scolaire a étudié, au cours des deux dernières années, le fossé qui existe en ce qui a trait à l'éducation des jeunes. Cette étude est-elle encore en cours ou est-elle achevée?

**M. Jolly :** Le rapport du CAFSI a été achevé en 2008. Il est affiché sur le site web de la commission scolaire. Il s'agissait d'une étude globale.

Nous avons engagé deux experts qui nous avaient été recommandés par le ministère provincial. Ils ont travaillé avec deux personnes de la nation crie. Nous avons cherché des gens qui seraient capables d'adopter une approche critique tout en demeurant ouvertes d'esprit, honnêtes et objectives.

We went to all nine communities. I believe we interviewed over nine hundred people from the nine communities, including leaders, school committees, teachers — you name it. It is a very comprehensive study. From those recommendations, we have taken the approach of developing the strategic action plan, which is for a five-year period.

**Senator Poirier:** The plan is for a five-year period. Are you are in year two of that plan?

**Mr. Jolly:** Actually, the process of planning in response to the recommendations has been a process in itself. It has taken us a few years; plus, in between that, we had to do our funding negotiations with the ministry. The plan begins in 2011. We are in the transition phase in terms of doing some implementation of that plan.

**Senator Poirier:** Can you share with us some of the main recommendations or factors from your study that you felt would make a difference to address the gap?

**Mr. Jolly:** In some areas, it is related to education and our delivery of education. Something else that was emphasized was the capacity within every part of the organization or departments and services and even at the school levels, et cetera. Capacity was a big issue. That is something that is also in the works, namely, building our capacity.

More related to education would be the literacy in our schools because a decision was made in 1988 to have the Cree language as the language of instruction up to grade 3. We learned that over a long period, there was not much of an evaluation process in terms of how we were doing in the language of instruction.

Another study sprang from the CAFSI Report more to do with the language study. We learned that our students, even as they come into the schools, do not have a first language. There is a mixture of English and Cree, and no real solid language to work from.

Those were some of the items that were revealed to us. It becomes critical for us, in terms of the early stages of learning that we establish a system that will work. One of the approaches we have taken is to establish what we call a “guaranteed viable curriculum” within our school system. It is not only up to those early grade levels, but is from kindergarten to secondary 5. The plan is that we have to put in more of the core academics and develop a curriculum that will be viable in our system.

That is the approach that we have taken. We have taken things that are proven strategies from other areas, including the United States, where they have done a successful job in developing things like this. The things that we are working with, along with the experts that are working with us, are very much research based.

**Senator Poirier:** Your board has been in place for approximately 30 years. In your knowledge and from your point of view, over that 30 years, has the gap constantly gotten bigger or is it constantly going downhill?

Nous avons visité les neuf collectivités. Nous avons interviewé plus de 900 personnes dans les neuf collectivités, y compris des dirigeants, des comités scolaires, des enseignants, et cetera. C'était une étude très étendue. Après avoir obtenu les recommandations, nous avons décidé de mettre au point un plan d'action stratégique, qui s'applique sur une période de cinq ans.

**Le sénateur Poirier :** Ce plan s'applique sur cinq ans. Vous en êtes donc à sa deuxième année?

**M. Jolly :** En fait, la planification découlant des recommandations représentait en soi un travail. Il nous a fallu quelques années pour cela; en outre, nous avons dû entre-temps négocier notre financement avec le ministère. Nous sommes maintenant dans une période de transition vers l'application de ce plan.

**Le sénateur Poirier :** Pourriez-vous nous faire part de certaines des principales recommandations ou des principaux facteurs de cette étude qui, d'après vous, contribueront à combler l'écart?

**M. Jolly :** Dans certains domaines, ces facteurs sont liés à l'éducation et à notre prestation des services d'éducation. On a aussi mis l'accent sur la capacité de chacun des éléments de l'organisation, des départements et des services, et même des écoles elles-mêmes, entre autres. La capacité posait un gros problème. Le renforcement de la capacité fait partie des mesures qui sont prévues.

L'un des éléments qui est lié de plus près à l'éducation est l'alphabétisation dans nos écoles, parce qu'en 1988, il a été décidé que la langue crie serait la langue d'enseignement dans nos écoles jusqu'à la troisième année. Nous avons appris que, durant une longue période, il n'y a pas vraiment eu d'évaluation des résultats que l'on obtenait dans la langue d'enseignement.

Le rapport de la CAFSI a entraîné une autre étude qui portait davantage sur la langue. Nous avons appris que lorsque nos élèves arrivent à l'école, ils n'ont pas vraiment de langue maternelle. Ils parlent un mélange d'anglais et de cri, et ils n'ont donc pas de base linguistique solide.

Cela fait partie des choses qui nous ont été révélées. Il nous est apparu essentiel de mettre en place un système qui donne de bons résultats dès le début de l'apprentissage. Entre autres, nous avons créé dans notre système scolaire ce que nous appelons un programme de cours viable garanti. Cela ne s'applique pas seulement aux premières années d'école, mais plutôt du jardin d'enfance jusqu'au secondaire V. Ce que nous voulons, c'est enseigner davantage de connaissances de base et d'élaborer un programme d'études qui sera viable dans notre système.

C'est l'approche que nous avons adoptée. Nous avons repris des stratégies qui se sont révélées fructueuses ailleurs, y compris aux États-Unis, où l'on a réussi à mettre de telles mesures en place. Nous travaillons avec des experts et les mesures que nous mettons en place se fondent sur des recherches.

**Le sénateur Poirier :** Votre commission scolaire existe depuis environ 30 ans. À votre connaissance et à votre avis, durant cette période de 30 ans, l'écart s'est-il constamment creusé?

**Mr. Jolly:** Perhaps some would say that before the language of instruction was introduced and maybe not followed up on closely, the education system was better. Since we have introduced that language of instruction, it has gone down.

We find ourselves at a place where we are trying to get a firm footing and positioning in terms of how we push our education system to improve. It is taking an aggressive approach in terms of how we want to improve our system.

We believe that it will not be someone from the outside, although we use the resources from the outside when we need them. However, it must be more from within if we want to improve our system. We have taken on that challenge in the last few years and I think we are on our way to making our Cree education system work.

Keep in mind that, overall, education is a battle out there in terms of the way it is changing in our modern day. When you think of the challenges with the high-tech world and with cyberspace, I often wonder where the minds of our youth are in these days. Are they captivated with what we have to teach in our schools? We also struggle with those things in our society.

It is a challenge, but I think there is still the need to go back to the basics of what needs to be taught in our schools. That is what we are trying to establish.

**Senator Poirier:** In 2004, the Auditor General reported that it would take probably close to 28 years to close that gap. Do you feel it is possible that we close that gap in a shorter period?

**Mr. Jolly:** Our goal is to improve our graduation rate in the next five years to about 25 per cent, which is a conservative estimate. Hopefully, we can build on that for the following five years. As I said, it is the need to get a firm footing on where we want to work from to build ourselves.

I would like to be optimistic and think that we can, at least on our end, work aggressively to narrow that gap. The partnership needs to be there, with the agenda from the national and provincial level, and the collaboration to work with them in that partnership.

However, how I see it from our region is how do we take this on ourselves and maybe contribute to narrowing that gap? More importantly, how do we embrace our own education system to know that this is the system that will work for our children in the future? From that basis, yes, we certainly want to attain that goal.

**Senator Stewart Olsen:** I see a real difference between education in rural areas and in more urban areas. I do not think that a report that we would produce can be a valid report unless we deal with both areas.

In the rural areas, I think it is much more difficult. I would like your input on how you see a report that would address rural areas. I believe it is a bit easier to address urban areas. There is more available for urban area reserves and urban area Aboriginals. I do not mean reserves in cities, but reserves that

**M. Jolly :** Certains diront peut-être que notre système d'éducation était meilleur avant qu'on établisse une langue d'enseignement et qu'on commence à l'appliquer rigoureusement. Depuis la mise en place de la langue d'enseignement, les choses ont empiré.

À l'heure actuelle, nous essayons de nous positionner solidement pour améliorer notre système d'éducation. Il nous faut pour cela adopter une approche dynamique.

Nous ne croyons pas que ces améliorations viendront de l'extérieur, même si nous avons recours au besoin à des ressources de l'extérieur. Si nous voulons améliorer notre système, il faut que cela vienne de l'intérieur. Nous avons entrepris ce travail au cours des dernières années, et nous sommes en voie d'avoir un système d'éducation qui fonctionne.

Il ne faut pas oublier que, d'une façon générale, l'éducation est un véritable défi compte tenu de l'évolution de nos jours. Quand on pense à la haute technologie et au cyberspace, je me demande souvent comment les jeunes peuvent s'y retrouver de nos jours. Sont-ils captivés par ce que nous leur enseignons dans nos écoles? Nous devons aussi nous débattre avec de telles questions dans notre société.

Ce n'est pas facile, mais nous devons néanmoins continuer d'enseigner dans nos écoles les connaissances de base. C'est ce que nous essayons de mettre en place.

**Le sénateur Poirier :** En 2004, la vérificatrice générale a déclaré qu'il faudrait probablement 28 ans pour combler cet écart. Estimez-vous qu'il soit possible de le combler en moins de temps?

**M. Jolly :** Notre objectif est de porter notre taux de diplomation à environ 25 p. 100 dans les cinq prochaines années, ce qui est une estimation assez prudente. Nous espérons pouvoir l'augmenter encore les cinq années suivantes. Comme je l'ai dit, nous devons d'abord établir fermement ce que nous voulons faire.

Je veux bien être optimiste et penser que, pour notre part du moins, nous pouvons faire des efforts vigoureux pour combler cet écart. Nous avons toutefois besoin d'un partenariat avec les programmes nationaux et provinciaux et nous devons avoir la collaboration de ces ordres de gouvernement dans ce partenariat.

Je m'interroge toutefois sur ce que nous pouvons faire, dans notre région, pour réduire cet écart. Et ce qui est plus encore plus important, comment savoir si notre système d'éducation produira les effets escomptés pour nos enfants dans l'avenir? De ce point de vue, nous voulons ardemment atteindre ce but.

**Le sénateur Stewart Olsen :** J'ai constaté une réelle différence entre l'éducation en milieu rural et en milieu urbain. Pour que notre rapport soit vraiment pertinent, nous devons absolument aborder ces deux réalités.

À mon avis, la tâche est beaucoup plus ardue en milieu rural. Comment devrions-nous procéder pour que notre rapport s'attaque aux problèmes qui existent en zone rurale. La tâche semble moins difficile dans les régions urbaines. Les Autochtones vivant dans des réserves urbaines et des zones urbaines ont accès à

are closer to larger centres that can provide universities, community colleges, assistance and backup assistance than, say, the Northern Cree in Northern Ontario.

**Mr. Jolly:** Are you talking about the rural region?

**Senator Stewart Olsen:** Yes.

**Mr. Jolly:** As a school board, we do serve our nine communities in the different regions of James Bay. Five of them are along the coast of James Bay. One is more on the Hudson Bay side. We have four inland communities and a few of our communities are close to smaller towns. There is a bit of access to get to those places.

For all of our communities, with the exception of Whapmagoostui in the Hudson Bay region, there is not really access to the highways and so on. We are also looking forward to having the Eeyou Communications Network that will be coming into our region. It will give us an opportunity to look at how to best use telecommunications and videoconferencing, and perhaps connecting with the outside institutions to bring education into our communities.

Our head office is located in one of the Cree communities in the southern region of Misstissini, Quebec. I understand a bit about the need from our level, regionally speaking, to be able to go into where our schools are and to learn about the situation in our schools.

I talked about the process of working to put a plan together. We are planning to do our community tours from January until the end of March. We plan to visit all our communities to do presentations about the direction that we are going as a school board. We will also be taking things from the CAFSI Report, including the recommendations from that report and the plan we put together on that. There is a real need to connect with our schools. The Council of Commissioners consists of nine representatives elected from the local communities to sit on the board. We have a chairman of the Governing Board of Cree Education. The organization has all its departments including human resources, finance, IT, education services, adult education and post-secondary programs. A director general oversees all of those departments. We are asking them to go deeper into the classrooms to look at our capacity in term of serving our students in a way that brings about success.

**Mr. Toulouse:** In Ontario, of the 133 First Nation communities, 30 of them are in isolated, remote fly-in areas. Again, many times, without going there, without seeing the state of the facilities, it is challenging.

I will use Pikangikum in Northern Ontario as an example. There has been a huge growth rate in that community. For this one community, there have been as many as 100 births in any given year, which is, again, quite substantial for one community to deal with, if you can imagine the kind of growth. There is one classroom for kindergarten. If you have 100 kids coming in, you have already outgrown that classroom by two or three times. As has been the case, these children are beginning school in shifts.

plus de ressources. Je ne veux pas dire des réserves qui seraient situées dans des villes, mais des réserves à proximité de grands centres dotés d'universités, de collèges communautaires, mécanismes de soutien et d'appui qui ne sont pas à la portée des Cris du Nord de l'Ontario.

**M. Jolly :** Vous parlez d'une zone rurale?

**Le sénateur Stewart Olsen :** Oui.

**M. Jolly :** Notre commission scolaire dessert neuf localités dans des régions différentes de la baie James. Cinq d'entre elles se trouvent sur les côtes de la baie James, tandis que l'une est plus près de la baie d'Hudson. Quatre villages sont situés plus à l'intérieur des terres et quelques-uns se trouvent près de petites localités. Elles sont un peu plus accessibles.

Aucune des localités que nous desservons n'est accessible par des autoroutes, à l'exception de Whapmagoostui, dans la région de la baie d'Hudson. Nous avons hâte aussi d'accueillir le réseau des communications Eeyou qui arrivera sous peu dans la région. Cela nous permettra d'exploiter au mieux les services de télécommunications et de vidéoconférences, et peut-être de nous relier à des maisons d'enseignement de l'extérieur pour offrir de l'éducation à nos collectivités.

Notre siège social se trouve dans une des localités crie au sud de Misstissini, au Québec. Sur le plan régional, nous devons être en mesure de nous rendre dans nos écoles pour constater la situation.

J'ai évoqué les étapes de l'élaboration d'un plan. Nous prévoyons visiter nos localités de janvier à la fin mars. Nous présenterons dans toutes ces collectivités un exposé sur les orientations que la commission entend suivre. Nous nous servirons aussi de ce qui était dans le rapport de la CAFSI, notamment ses recommandations, pour tracer notre plan. Il faut réellement rejoindre nos écoles. Le Conseil des commissaires regroupe neuf représentants élus des localités desservies qui siègent au conseil d'administration. Il y a le président du Conseil d'administration de l'éducation crie. Cet organisme englobe tous les services dont les ressources humaines, les finances, les TI, les services pédagogiques, l'éducation des adultes et les programmes postsecondaires. Un directeur général voit au bon fonctionnement de tous ces services. Nous leur demandons de se pencher sur l'enseignement en salles de classe pour déterminer si nos services aident nos élèves à réussir.

**M. Toulouse :** En Ontario, 30 des 133 collectivités des Premières nations se trouvent en régions éloignées. Sans même avoir visité ces localités, je peux vous dire que les installations sont en piètre état.

Je peux vous donner l'exemple de Pikangikum, dans le Nord de l'Ontario, qui connaît une très forte croissance démographique. On peut y enregistrer pas moins de 100 naissances par année, ce qui pose un important défi à la collectivité. Il n'y a qu'une salle de classe pour la maternelle, mais s'il y a 100 élèves qui arrivent à l'âge de la maternelle, il en faudra deux ou trois fois plus. Pour pallier cette lacune, on a instauré des horaires variables. Au lieu de commencer vers 8 h 30, l'école doit commencer à 7 heures pour

Instead of starting their day at 8:30 a.m., or somewhere around there, they must start at 7 a.m., just to ensure they have as many hours in so that the next shift in the afternoon of these kids can have their time in the school facility also. What ends up happening is many kids fall through the cracks.

Are we closing the gap? No, I believe it is widening when we end up with those types of circumstances and there is recognition of the connection between the facilities and the kind of teacher retention needed, when sometimes there is a shortage of teachers. There is a changeover every year so there needs to be recognition. They realize that their own people need to be the ones providing the instruction. They need to get the accreditation and the training, which they are doing, but it does not happen overnight. They are moving in that direction where they are encouraging their own because they are the ones who have a vested interest and ensure that the retention is there at a bare minimum.

We need more solid plans really that ensure we can measure this 28-year gap as we close it. Without the basics such as facilities, however, it will not work. I am not from a remote community, but I recall that when we built our new school the work was not completed and is still not completed today even though construction began in 1985 with the promise that it would be completed. We still do not have a gymnasium and we operate with very limited administrative space. There are no science labs or computer labs. The basic things that are in every single school are not there and the reason for that is the funding. Capital facilities are a big part of the learning environment. I am sure you have heard that the Attawapiskat First Nation has been waiting for quite some time.

Many communities need to address the facility aspect — the basic infrastructure. The other thing we do not have in many of our communities is broadband Internet. It is not there. Basic infrastructure must be a big part of ensuring that there will be quality education.

**Senator Stewart Olsen:** I understand what you are saying. I can see a real advancement if students could take lessons by teleconference and if they had computer labs and broadband Internet.

Should the curriculum in isolated areas follow the same path as urban areas or should it be a bit different? Not everyone will want to go to university, but many would like a community college type of experience after they complete initial education. Does one size of curriculum fit everyone?

**Mr. Jolly:** That is probably the heart of the matter in terms of where we would like to see improvements in our education system.

The challenge is trying to teach two languages in our school system and trying to treat them as first languages as well. We are taking an approach prompted by information in the CAFSI Report. The report indicates that if a child does not read by grade 3, it is likely that that child will not graduate from our secondary program. In addition, if the child does not read by grade 3 there is a chance that they will struggle as they go on onto those next levels. If

permettre à un autre groupe d'élèves d'utiliser les locaux de l'école pendant l'après-midi. À cause de cela, beaucoup d'enfants sont négligés par le système.

L'écart est-il en train de se rétrécir? Non, je pense au contraire qu'il s'élargit à cause de telles situations. Il y a un lien reconnu entre les locaux et la stabilité du personnel enseignant, si bien qu'il y a souvent une pénurie de professeurs. Il faut reconnaître qu'il y a un fort taux de roulement. On comprend de plus en plus que l'enseignement doit être offert par des gens de la localité. Pour cela, les personnes intéressées par l'enseignement doivent suivre la formation nécessaire et obtenir les titres de compétences voulus, ce qu'ils sont en train de faire, mais ce n'est pas possible du jour au lendemain. On avance dans ce sens en encourageant des gens des collectivités mêmes qui ont intérêt à assurer le maintien en poste d'un minimum de personnel enseignant.

Il faut avoir des plans pour pouvoir évaluer la réduction de cet écart qui remonte à 28 ans, mais si nous n'avons pas les installations essentielles, cela ne donnera aucun résultat. Je ne suis pas originaire d'une localité éloignée mais je me rappelle que la construction de notre nouvelle école n'est toujours pas terminée même si elle a commencé en 1985 et qu'on nous avait promis de la terminer. Nous n'avons toujours pas de gymnase et nos locaux administratifs sont exigus. Nous n'avons aucun laboratoire de sciences ou d'informatique. Les ressources les plus élémentaires qu'on trouve dans toutes les autres écoles font défaut, parce que nous manquons de fonds. Les locaux sont importants pour établir un climat d'apprentissage. Vous savez sans doute que la Première nation Attawapiskat attend ses locaux depuis très longtemps.

Beaucoup de collectivités doivent se doter de locaux adéquats, de l'infrastructure de base. Par ailleurs, beaucoup de nos localités n'ont toujours pas Internet à haute vitesse. Les services n'y sont pas offerts. Ces éléments d'infrastructure essentiels jouent un rôle important dans la qualité de l'éducation.

**Le sénateur Stewart Olsen :** Je comprends le sens de vos propos. On ferait de vrais progrès si les élèves pouvaient suivre des cours par téléconférence et avoir accès à des laboratoires d'informatique reliés à Internet à large bande.

Le programme scolaire devrait-il être le même en régions isolées ou en milieux urbains? Devrait-il être légèrement différent? Tous ne voudront pas faire des études universitaires, mais beaucoup aimeraient bien fréquenter un collège communautaire après le secondaire. Un programme unique répond-il aux besoins de tous?

**M. Jolly :** Ce sont probablement les améliorations que nous aimerions voir dans notre système d'éducation.

Le défi est d'essayer d'enseigner deux langues dans notre système scolaire et d'essayer de les traiter toutes les deux comme des langues premières. Notre approche s'appuie sur les renseignements du rapport de la CAFSI. Ce rapport indique que si un enfant ne lit pas dès la troisième année, il est peu probable qu'il finisse son secondaire. De surcroît, s'il n'apprend pas à lire avant la troisième année, il risque d'avoir beaucoup de difficultés au

we do not teach it right in the early stages, there is a good chance our children will suffer the consequences of not succeeding. That has been the focus area in terms of how we need to do a better job in our system.

How we evaluate the progressive stages of the child's learning is also becoming important for us. We need to be able to look at it, even at the grade 2 level, to say how the child is doing. This is true even at the grade 4 or grade 6 level. The idea for us is that we could look at teaching them in the second language in the early stages. However, by the time they get to grade 6, something has to be integrated to say they need to learn it on a first language basis. Then we move them into the secondary level, starting at secondary 1 and secondary 2, which are grade 7 and grade 8 in other places. We then try to prepare them ready to graduate with the Ministry of Education examinations. We want to be aggressive in saying that our students need to attain the level they should, as in any other school.

We also need to keep in mind that we have to ask how we develop the Cree part of our curriculum. We are in the early stages of reform in that area. There is a need for them to know their Cree language, Cree heritage or history and also establish their Cree identity as they come out through that system.

Those are the perspectives we are starting to have in how to do this. Again, the initiative and follow-up have to be taken from within, and the big part of our change process is how to become accountable and responsible regarding how we educate our children and ensure they come through our systems. Ultimately, we want to create opportunities for them to have employment. As they walk through our system, we want to enable them to enter colleges and universities. There are also those avenues of vocational education they can go into, and some might go into hunting and trapping, as well.

**Mr. Toulouse:** In terms of what could be there, there is a research evaluation component that we need and want to have. There are enough individuals out there, but we need to bring them together. We do not have the institution to do the kind of research that is really necessary and to evaluate the curriculum changes, if you will, that might need to happen to promote a constant evaluation and improvement. We do not have that capacity; there is no such thing.

A First Nation community indicates that language and culture are important, so they develop an immersion program. They succeed. The language is coming back strong with the younger children. However, due to the residential schools and the multi-generational impacts of the loss of language, we have children immersed in the language whose parents have lost it. That disconnect needs to be recognized and has to be rebuilt.

niveau suivant. Il faut bien enseigner la lecture dès le départ, faute de quoi nos enfants risquent d'échouer. Voilà ce sur quoi nous concentrons nos efforts pour améliorer les résultats scolaires.

Par ailleurs, nous accordons de plus en plus d'importance à l'évaluation de la progression de l'apprentissage des enfants. Nous devrions être en mesure d'évaluer le rendement de l'élève, même en deuxième année. C'est tout aussi important pour les élèves de quatrième ou de sixième années. Nous songeons à donner l'enseignement dans la langue seconde au début du parcours scolaire. Cependant, il faut s'assurer qu'au niveau de la sixième année, l'enseignement se donne dans la langue première. L'élève passe ensuite à la première et à la deuxième années du cours secondaire, qui correspondent à la septième et à la huitième années ailleurs. Nous tâchons alors de les préparer aux examens de diplomation dispensés par le ministère de l'Éducation. Nous voulons affirmer haut et fort que nos jeunes devraient atteindre le niveau de scolarisation qu'ils souhaitent, comme les élèves de n'importe quelle autre école.

Nous devons aussi songer à élaborer la partie crie de notre programme scolaire. Nous avons amorcé une réforme dans ce domaine. Les élèves doivent connaître la langue crie, l'histoire ou l'héritage cris et également assumer leur identité de Cris lorsqu'ils quitteront ce système.

Voilà les éléments de notre réflexion. Encore une fois, ce sont nos gens qui doivent assumer l'initiative et le suivi de ces mesures; nous devons aussi nous responsabiliser vis-à-vis de l'éducation de nos enfants pour veiller à ce qu'ils évoluent bien dans ce système. En définitive, nous voulons les munir des outils nécessaires pour trouver du travail. Nous voudrions qu'ils puissent être admis dans des collèges et des universités lorsqu'ils quitteront notre système scolaire. La formation professionnelle est également importante et certains de nos jeunes pourraient également opter pour la chasse et le piégeage.

**M. Toulouse :** Il serait souhaitable de disposer d'un mécanisme d'évaluation de la recherche. Il y a des chercheurs, mais il faudrait les regrouper. Nous n'avons pas d'institution capable de mener les recherches vraiment nécessaires et d'évaluer les changements qu'il faudra apporter à nos programmes pour favoriser une évaluation et une amélioration constantes. Nous n'avons pas de thème ressource.

Une collectivité des Premières nations, jugeant que la langue et la culture sont importantes, a mis au point un programme d'immersion qui a donné d'excellents résultats. Les jeunes enfants réapprennent la langue. Toutefois, par suite des effets des pensionnats et des répercussions multigénérationnelles de la perte de la langue, certains des enfants participant au programme d'immersion de leur langue ont des parents qui ne la parlent plus. Il faut prendre acte de cette réalité et reconstruire les liens entre les générations sur ce plan.

Those are the challenges we face as we continue to improve on the current curriculum to ensure that our children receive, at a minimum, what they could receive if they were in a public school system. We do that while being culturally relevant in our case.

There is not enough evaluation. There has to be some kind of recognition that we need that institution to support the development of the Haudenosaunee, Muskego, Anishnawbek and Lenape. These are huge languages with many dialects stemming from them.

**Senator Patterson:** I would like to thank the witnesses very much for coming. Mr. Jolly, our committee has heard recommendations that First Nations' school boards need to be strengthened by not only providing services to their constituents but to also own the schools and provide an executive management function, as well, so that the education authorities would relate to school boards the same way that provincial education ministers relate to off-reserve school boards. That would allow an accounting function between the boards and the education authorities.

You have had a lot of experience with a board right from the beginning, and efforts have been made to get community ownership and elected representatives. However, I understand that your review has decided that you need to overhaul your governance model. Could you tell the committee why you looked at a new governance model and how you feel it should be changed or strengthened? Could you give us an outline of that, please?

**Mr. Jolly:** Thank you for that question. As I said before, in the process of trying to work with our effective changes, we needed to target major parts. Those included the way the council operates at the board level. The Council of Commissioners are the board members of the Cree School Board.

From the director general's standpoint in tries to move the change process more within the organizational aspects of it and more into the schools. I have had the opportunity of taking a master's program in leadership and management, which included the governance development aspect for boards. I do not know if you are familiar with the Policy Governance Model by John Carver. We have looked into that. The council has actually been on a journey to learn more about that model.

There were some things we felt we could look at. To make it short, over the period of four years, the council has come to a place of having its own council policy manual. It has been a work in progress, while being guided by an outside expert providing coaching in that area.

I want to say that our first meeting this last week here in Ottawa was based on the new way of operating with the council policy manual. Operating that way was new business for us. However, within part of the council policy, the board also looks at itself in terms of how it governs.

Voilà les défis qu'il nous faut relever pour continuer à améliorer le programme scolaire actuel pour nous assurer que nos enfants reçoivent une éducation à tout le moins équivalente de celle qu'ils recevraient dans le système scolaire public. Nous le faisons tout en respectant leur culture.

Il n'y a pas assez d'évaluation. Nous avons besoin d'un service d'évaluation pour soutenir l'épanouissement des langues haudenosaunee, muskego, anishnawbek et lenape. Ce sont de grandes langues dont découlent beaucoup de dialectes.

**Le sénateur Patterson :** Je remercie nos témoins d'avoir été des nôtres. Monsieur Jolly, certains témoins entendus par notre comité ont recommandé de renforcer les commissions scolaires des Premières nations non seulement en offrant plus de services à leur clientèle mais en leur permettant d'être les propriétaires des écoles et de jouer également un rôle d'administrateur. Ainsi, les autorités scolaires pourraient avoir avec les commissions scolaires les mêmes liens que les ministres de l'Éducation des provinces avec les commissions scolaires à l'extérieur des réserves. Ainsi, les commissions scolaires pourraient rendre des comptes aux autorités de l'éducation.

Vous avez beaucoup d'expérience puisque vous siégez au conseil d'administration depuis le début et vous avez déployé beaucoup d'efforts pour que la collectivité ait le contrôle de la commission scolaire par l'entremise de représentants élus. Toutefois, vous avez décidé à l'issue de votre examen qu'il fallait revoir votre système de gouvernance. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous étudiez un nouveau modèle de gouvernance et en quoi le système actuel devrait être modifié ou renforcé? Pourriez-vous nous en expliquer les grandes lignes?

**M. Jolly :** Merci de votre question. Comme je l'ai dit tout à l'heure, pour pouvoir instaurer des changements efficaces, nous devons bien cibler les principaux objectifs. Parmi ceux-là figurait l'amélioration du fonctionnement du conseil au niveau du conseil d'administration. Les membres du Conseil des commissaires font partie du conseil d'administration de la Commission scolaire crie.

Le directeur général a pour rôle de favoriser le changement des aspects organisationnels et de le traduire dans la réalité des écoles. J'ai fait des études de maîtrise en leadership et gestion, qui englobaient la gouvernance des conseils d'administration. Vous connaissez peut-être le modèle de gouvernance des politiques de John Carver. Nous l'avons étudié. Le conseil a fait certaines démarches pour mieux se renseigner au sujet de ce modèle.

Il y a des aspects qui méritaient d'être revus à notre avis. En résumé, au cours des quatre dernières années, le conseil s'est doté de son propre guide des politiques. Il est encore en cours d'élaboration, avec l'aide d'un expert de l'extérieur.

Notre première réunion, qui a eu lieu la semaine dernière ici même à Ottawa, s'est fondée sur le nouveau mode de fonctionnement prévu par le guide de politiques du conseil. C'était nouveau pour nous. Toutefois, dans le cadre de ces nouvelles politiques, le conseil d'administration examine son propre mode de fonctionnement.

It is also very important in terms of the relationship it has with the organizational part of the school board. Their focus is more on their expectations. They try not to get too much into the operations part of the school board. We established those things in this process.

We are in the learning stages and we feel it is probably the best practices that we can adopt in our situation. I am not sure if that has answered your question.

**Senator Patterson:** Thank you, yes. I happen to be very familiar with the Carver model which has been applied in the Northwest Territories. I believe what you are saying is that maybe boards were set up under the agreement but not given training or support; is that right?

**Mr. Jolly:** Actually, in looking at it, the boards were more “managed” or “controlled” by the established bylaws. Part of it is the Education Act. However, a big part of our Education Act stems from section 16 of the agreement. The board was basically more guided by bylaws than anything else, a legal document I guess you could say, and some aspects of the Education Act in terms of how it did its business.

There was a need to do an internal review and that is what came in as part of looking at the governance aspect of it. We looked at models out there, and I think these were the things we felt would work best for us.

Now that we have the model established, we are looking at its influence on the current bylaws and in some cases the Education Act. We are working with our legal counsel on those things as well.

**Senator Patterson:** The board should develop its own bylaws and policies. I find that interesting.

Recognizing we do not have much time, I would like to switch directions. One thing really leapt out at me. If I understood right, the Cree School Board year is 139 days. I understood that according to one of your annual reports.

**Mr. Jolly:** We have 180 days. Do you mean for instructional time?

**Senator Patterson:** Yes.

**Mr. Jolly:** It is 180 days.

**Senator Patterson:** Have you built into the instructional days any time on the land? Has that been developed?

**Mr. Jolly:** This is a challenge when you are trying to maintain the instructional time in the schools. The more recognized period of time spent in the camps and hunting grounds is in the spring when we do the spring hunt. We usually have a two-week break for people to do their hunting, but it varies for some of our schools because they are in different regions, with the southern communities having their break later as opposed to the northern communities.

C'est d'autant plus important que cela touche l'aspect organisationnel de la commission scolaire. L'accent est davantage mis sur les attentes. Les commissaires n'interviennent plus autant dans le fonctionnement de la commission scolaire. Ces modalités ont été établies par ce processus.

Nous sommes encore en cours d'apprentissage et c'est probablement, à notre avis, la meilleure façon de procéder dans notre situation. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

**Le sénateur Patterson :** Oui, merci. Je connais très bien le modèle Carver qui a été appliqué dans les Territoires du Nord-Ouest. Si j'ai bien compris, les conseils d'administration ont peut-être été créés en vertu de l'entente mais ils n'ont pas reçu de formation ou de soutien, est-ce exact?

**M. Jolly :** En fait, les conseils d'administration étaient davantage « gérés » ou « contrôlés » par les règlements établis, notamment en raison de la Loi sur l'éducation. Toutefois, beaucoup des dispositions de cette loi découlent de l'article 16 de l'entente. C'est le règlement plus qu'autre chose, qui est un document légal, qui orientait essentiellement le fonctionnement du conseil d'administration. Certaines dispositions de la Loi sur l'éducation dictaient également son fonctionnement.

Un examen interne s'imposait et c'est ce qui a découlé de l'examen de la gouvernance. Nous avons examiné les différents modèles qui existent et jugé que le modèle de Carver était le mieux adapté à nos besoins.

Maintenant que nous avons adopté ce modèle, nous étudions ses répercussions sur le règlement en vigueur et, dans certains cas, sur la Loi sur l'éducation. Nous travaillons avec nos conseillers juridiques sur ces questions-là aussi.

**Le sénateur Patterson :** Le conseil d'administration devrait se doter de ses propres règles internes et politiques. C'est très intéressant.

Comme le temps file, j'aimerais passer à un autre sujet. Quelque chose m'a vraiment frappé. Si j'ai bien compris, l'année scolaire pour la Commission scolaire crie est de 139 jours. C'est ce que j'ai lu dans un de vos rapports annuels.

**M. Jolly :** Elle est de 180 jours. Parlez-vous des heures d'enseignement?

**Le sénateur Patterson :** Oui.

**M. Jolly :** Il y a 180 jours d'enseignement.

**Le sénateur Patterson :** Y a-t-il, dans ces 180 jours, des journées d'enseignement en plein air? En avez-vous prévu?

**M. Jolly :** C'est difficile lorsqu'on s'efforce de respecter le temps d'enseignement à l'école. La principale période d'enseignement en plein air a lieu au printemps; les élèves vont dans des camps et se rendent sur des territoires de chasse pour la chasse du printemps. Il y a habituellement un congé de deux semaines pour que les gens puissent chasser, mais la période varie selon la région dans laquelle se trouve l'école : dans les collectivités plus au sud, ce congé est plus tardif que dans les localités du Nord.



**Senator Patterson:** What success have you had with training Aboriginal teachers?

**Mr. Jolly:** We did have training earlier back in the 1990s and into the early 2000s, but we put a stop to the teacher training because we felt we needed to evaluate the outcomes from the teacher-training program as well. We have done some more work on that and have worked closely with McGill University. We want to establish a teaching program that would have our teachers finish the program over a four-year period as opposed to the way it was done before. Because of the fact that it was happening in the local communities and the teaching was brought in from the outside, it was a longer process to have our teachers graduate. That was a bit of a problem for us.

We are now engaging with a new program more closely connected with McGill. We now have two years of that training at McGill University and two years will be in the communities. One of my cries within our Cree nation is to call out for people in our region to enter the teaching profession.

**Senator Patterson:** Good luck.

**Senator Demers:** Thank you very much for being here. I was raised in illiteracy. When we talk about literacy, all the meanings that come here are obviously coming towards that. I was able to overcome my illiteracy. I could read English and French and speak both languages because I was fortunate to educate myself. I was raised in violence, and that is mostly where illiteracy starts, as well as drugs. You then develop anxiety. Illiteracy is a snowball effect.

We have some Aboriginal people in the Senate who are extremely smart and very aware of what is going on in life, as you are, but when I talk about snowball effect, if you send a group of young men and girls to school and cannot identify that they have a learning disability, it could be a major problem. They need special help. However, if we cannot identify that these kids are not be able to learn, perhaps because of what is going on at home, the snowball effect comes about. They will get older, and if they keep living in illiteracy, as they have children, they will not be able to help their kids because they have a problem with illiteracy. It is a major problem.

I am on this committee because I want to learn, and I think I am learning, and you have shown me a lot. The future of your of people is education. If they do not have any hope or education, they will go back to the same thing. They will live in poverty, and as I mentioned, they will bring up their children and will not be able to help them. That is where you need help.

The senator asked a good question about teachers. Where is the education level of how to deal with or identify the kids who are not able to sit on a school bench and learn because we do not know or maybe have a doubt about what is going on at home? It will never work. I saw it.

Every time I come here, it always seems to come to that and I could see you are crying for help. You have the greatest intentions in the world. We always talk about money. Money is important

**Le sénateur Patterson :** Qu'en est-il de la formation d'enseignants autochtones?

**M. Jolly :** Dans les années 1990 et au début des années 2000, nous avons offert une formation de ce type, mais nous avons mis un terme à cette initiative parce que nous estimions qu'il fallait évaluer les résultats. Nous avons approfondi la question et nous avons travaillé étroitement avec l'Université McGill. Nous voulons un programme d'enseignement qui permettrait à nos enseignants de terminer leur formation en quatre ans plutôt que dans les temps nécessaires auparavant. Étant donné que la formation se faisait dans les collectivités locales et qu'il fallait faire appel à des ressources de l'extérieur, le processus était plus long. Cela nous posait quelques problèmes.

Actuellement, nous offrons un nouveau programme plus étroitement relié à l'Université McGill. Il y a deux années de formation à l'université et deux années dans les collectivités. Un des appels que je lance à notre nation crie est une invitation aux gens de notre région de s'orienter vers l'enseignement comme profession.

**Le sénateur Patterson :** Bonne chance.

**Le sénateur Demers :** Merci beaucoup d'être venus. J'ai eu une enfance analphabète. Notre discussion revient à un point central, l'alphabetisation. J'ai pu surmonter le fait que j'étais analphabète. J'ai eu la chance d'apprendre, et je peux lire l'anglais et le français et parler les deux langues. J'ai eu une enfance violente et c'est un terrain propice à l'analphabétisme et à la toxicomanie. Ensuite, l'angoisse s'installe. L'analphabétisme a un effet de boule de neige.

Il y a des Autochtones qui siègent au Sénat et qui sont extrêmement compétents et tout à fait conscients de la réalité, tout comme vous. Permettez-moi de revenir à l'effet de boule de neige. Si des jeunes garçons et des jeunes filles sont scolarisés et que l'on ne détecte pas qu'ils souffrent d'un trouble d'apprentissage, cela peut causer un problème majeur. Ces jeunes nécessitent une aide spéciale. Toutefois, si l'on ne détecte pas que ces jeunes ne peuvent pas apprendre, peut-être en raison d'une situation familiale, c'est là que s'installe l'effet de boule de neige. Ces jeunes vont vieillir et s'ils continuent d'être analphabètes, quand ils auront des enfants, ils ne pourront pas les aider en raison de leur propre problème. C'est un problème majeur.

Je siège ici au comité parce que je souhaite me renseigner et je pense que j'y parviens. Votre témoignage m'a beaucoup aidé. L'avenir de votre peuple passe par l'instruction. Si votre peuple n'a pas de l'espoir ou de l'instruction, le statu quo va perdurer. On continuera de vivre dans la pauvreté et, comme je l'ai dit, les enfants qui naîtront ne pourront pas obtenir d'aide de leurs parents. C'est là qu'il vous faut de l'aide pour intervenir.

Le sénateur a posé une bonne question concernant les enseignants. Quelles sont les compétences nécessaires pour intervenir ou du moins identifier les enfants qui ne peuvent pas s'asseoir sur un banc d'école et apprendre parce que nous ne savons pas ou encore nous nous doutons de ce qui se passe à la maison? Je le sais, la scolarisation dans ces conditions n'aboutit à rien.

Chaque fois que j'assiste à une séance de comité, on en revient toujours à cela et je constate que vous réclamez de l'aide. Vous êtes animés des meilleures intentions du monde. On parle

obviously for getting help, but these kids need help and it needs to be identified why they are not learning. They may just be grouped. If there are five kids who pick up everything quickly and the other kids cannot pick up anything, they will not progress.

I do not know if you see what I see.

**Mr. Jolly:** I do very much so. That is one of the aspects of looking into our situation as well. We really want to know where our students are at. We also have what we call a special education department within our school board that does the assessment of our students. We are learning that many of our students have difficulty learning. That is one of the classifications of special needs, the difficulty in learning.

I am coming to believe it has to do a lot with literacy issues as far as that is concerned. How do we address that? Like I say, our plan is a bit aggressive. We have a literacy program that we are trying to integrate into our school system, but we also have expertise that comes from the outside. We did a model with one of our schools in which we worked with experts in bringing the reading aspect into our school system. We have seen good results over the past few years since we have done that in one of our schools. We are looking at that as a model to work with and to try to integrate into our other nine schools.

I feel it just as much as anyone in terms of wanting to improve the state of our education. I believe education is the avenue to improving the state of our communities, homes and families. We Cree need to get a grip on education and know that it will work for us in the future.

It is so important that we establish something that comes from the way we think, do things and that we apply ourselves to make that happen. As my friend said, a big part of what we need in our education system is evaluation and monitoring aspect through data collection to know how we are doing and to make improvements. We are going in that direction.

**Mr. Toulouse:** I emphasize that there are not enough second-level services at our First Nations schools to do those assessments. As you identified, senator, some individuals, like my nephew for example, have a hard time learning the curriculum because of a learning disability. It was not because he was not smart enough; he just had a different learning style. It was not until he was in Grade 7 or Grade 8, which is way too late, that he received the attention he needed. A special school had a computerized system that allowed him to learn as part of their literacy program. It was an expensive school but good for him; he was able to go, although he needed more than that.

Some facilities and institutions could support such students if those students have the proper assessment. Most often, we have to move the child, which is another issue. It is more important that the assessment recognize the need for special education. Everyone

constamment d'argent. L'argent est important évidemment pour obtenir de l'aide, mais dans le cas de ces enfants, il faut d'abord comprendre pourquoi ils n'arrivent pas à apprendre. On pourrait peut-être les regrouper. Si dans une classe, cinq enfants apprennent rapidement alors que les autres n'arrivent pas à apprendre quoi que ce soit, il sera impossible de progresser.

Je ne sais pas si vous voyez les choses comme je les vois.

**M. Jolly :** Tout à fait. C'est assurément un des aspects que nous surveillons également. Nous souhaitons vraiment savoir où en sont nos élèves. Nous avons également un département de l'éducation spéciale au sein de notre commission scolaire et il s'occupe de l'évaluation de nos élèves. Nous découvrons qu'un grand nombre d'entre eux ont du mal à apprendre. Parmi les besoins spéciaux, nous avons cette catégorie, les troubles d'apprentissage.

Je commence à croire que cela a beaucoup à voir avec l'analphabétisme. Comment redresser la situation? Comme je l'ai dit, notre projet est un peu ambitieux. Nous avons un programme d'alphabétisation que nous essayons d'intégrer dans notre programme d'enseignement mais nous pouvons aussi compter sur de l'aide de l'extérieur. Nous avons fait d'une de nos écoles un modèle et nous avons travaillé avec des experts pour que la lecture soit intégrée à l'école. Au cours des dernières années, nous avons constaté de bons résultats dans cette école. Ce modèle nous servira et nous allons l'intégrer dans les neuf autres écoles.

Comme nous tous, je souhaite améliorer les conditions en matière d'enseignement. Je pense que l'enseignement est la voie qui permettra l'amélioration de nos collectivités, de nos foyers et de nos familles. Nous, les Cris, nous voulons faire de l'éducation l'instrument de notre avenir.

Il est important que nous établissions un système qui reflète notre façon de penser et d'agir et que nous nous employions à réaliser cela. Comme mon ami l'a dit, une grande part de nos besoins dans notre système d'éducation porte sur l'évaluation et la surveillance grâce à la cueillette de données qui mesurent les résultats que nous obtenons afin que nous apportions des améliorations au besoin. Nous orientons nos efforts dans ce sens.

**M. Toulouse :** Je le répète, dans nos écoles des Premières nations, il n'y a pas assez de services parallèles pour faire ces évaluations. Comme vous l'avez dit, sénateur, certains élèves, mon neveu, par exemple, ont du mal à suivre un programme d'enseignement parce qu'ils souffrent d'un trouble d'apprentissage. Ce n'est pas par manque d'intelligence. C'est une différence dans la courbe d'apprentissage. Ce n'est qu'en septième ou en huitième année, ce qui était trop tard, que mon neveu a reçu l'aide dont il avait besoin. Une école spéciale offrait une méthode informatisée qui lui a permis d'apprendre, et ce, dans le cadre d'un programme d'alphabétisation. Cette école coûtait cher mais elle lui a été bénéfique. Il a pu en profiter même s'il aurait eu besoin d'autre chose.

Avec une évaluation adéquate, certaines installations ou établissements pourraient venir en aide à ces étudiants. Très souvent, il faut que l'enfant se déplace, ce qui est un autre problème. Il est important que l'évaluation reconnaisse le besoin

should be given an opportunity to learn and to participate in society. If the first step in that exercise is an assessment, then there must be sufficient resources to do that for a child in school.

**The Acting Chair:** Are there any other questions, senators?

Seeing none, I thank our witnesses for appearing today. It was extremely informative. Certainly, I could feel your depth of passion for this topic. The ongoing issues you have to face are difficult. One thing that struck me was Mr. Jolly talking about the educational challenges. It is fair to say that everyone around this table recognizes that across the country there are challenges to education and how it is delivered to our children in a way that none of us would ever have imagined. We need to be part of that and to keep up with the changes while recognizing how difficult that is to do.

Is there anything further?

To those watching and to senators present today, I wish all a very Merry Christmas and a Happy New Year. I hope that it will be a prosperous new year for all. The committee will not meet this Wednesday night and will continue its deliberations in the new year. We are adjourned.

(The committee adjourned.)

d'une éducation spéciale. Chacun doit avoir l'occasion d'apprendre et de participer aux activités de la société. Si la première étape est une évaluation, il faut alors doter une école des ressources nécessaires.

**Le président suppléant :** Y a-t-il d'autres questions, sénateurs?

Puisqu'il en est ainsi, je remercie nos témoins d'être venus aujourd'hui. Nous avons recueilli de précieux renseignements. Assurément, j'ai pu constater à quel point le sujet vous passionne. Les difficultés qui se posent sont grandes. J'étais frappée d'entendre M. Jolly parler des défis en matière d'éducation. Chacun de nous autour de cette table reconnaît qu'à l'échelle du pays il y a des défis en matière d'éducation. On n'aurait jamais pu imaginer une telle situation. Il nous faut donc nous atteler à la tâche et nous adapter aux changements tout en reconnaissant les difficultés qui se posent.

Y a-t-il autre chose?

À ceux qui nous regardent et aux sénateurs ici présents, je souhaite un très joyeux Noël et une heureuse année. J'espère que la nouvelle année vous sera prospère à tous. Le comité ne siègera pas ce mercredi soir et nous poursuivrons nos délibérations l'année prochaine.

(La séance est levée.)



**THE JOURNEY AHEAD: REPORT  
ON PROGRESS SINCE  
THE GOVERNMENT OF  
CANADA'S APOLOGY TO  
FORMER STUDENTS OF  
INDIAN RESIDENTIAL SCHOOLS**

**Report of the  
Standing Senate Committee  
on Aboriginal Peoples**

The Honourable Gerry St. Germain, P.C.

*Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck

*Deputy Chair*

December 2010

*Ce document est disponible en français.*



Available on the Parliamentary Internet:

[www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)

(Committee Business — Senate — 40<sup>th</sup> Parliament, 3<sup>rd</sup> Session)

This report and the Committee proceedings are available online at

[www.senate-senat.ca](http://www.senate-senat.ca)

Hard copies of this document are also available by  
contacting the Senate Committees Directorate at  
613-990-0088 or at [ABORIG-AUTOCH@sen.parl.gc.ca](mailto:ABORIG-AUTOCH@sen.parl.gc.ca)

## Table of Contents

MEMBERSHIP.....	ii
ORDER OF REFERENCE.....	iii
INTRODUCTION.....	1
WHAT THE COMMITTEE HEARD: ISSUES RAISED IN TESTIMONY .....	1
OBSERVATIONS .....	7
CONCLUSION.....	8
APPENDIX A – WITNESSES .....	9

## MEMBERSHIP

---

### THE STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

40<sup>th</sup> Parliament, 3<sup>rd</sup> Session

(March 3, 2010 - )

The Honourable Gerry St. Germain, P.C.

*Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck

*Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Patrick Brazeau

Larry W. Campbell

Jacques Demers

\* James S. Cowan (or Claudette Tardif)

Roméo Antonius Dallaire

\*Marjory LeBreton, P.C. (or Gerald Comeau)

Sandra Lovelace-Nicholas

Dennis Glen Patterson

Rose-May Poirier

Nancy Greene Raine

Nick G. Sibbeston

Carolyn Stewart Olsen

\*Ex officio members

*Other Senators who have participated in this study:*

The Honourable Senators Salma Ataulhjan and Elizabeth Hubley

*Committee Clerk:*

Marcy Zlotnick

*Analyst from the Parliamentary Information and*

*Research Service of the Library of Parliament:*

Shauna Troniak



## **ORDER OF REFERENCE**

---

Extract from the *Journals of the Senate* of Wednesday, June 2, 2010:

The Honourable Senator St. Germain, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Cochrane:

That the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples be authorized to study and report on progress made on commitments endorsed by Parliamentarians of both Chambers since the Government's apology to former students of Indian Residential Schools;

That the committee hear from the National Chief of the Assembly of First Nations, the National Chief of the Congress of Aboriginal Peoples, the President of the Inuit Tapiriit Kanatami, and the President of the Métis National Council on this subject; and

That the Committee report no later than December 2, 2010.

After debate,

With leave of the Senate, the motion was modified to read as follows:

That the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples be authorized to study and report on progress made on commitments endorsed by Parliamentarians of both Chambers since the Government's apology to former students of Indian Residential Schools;

That the committee hear from the National Chief of the Assembly of First Nations, the National Chief of the Congress of Aboriginal Peoples, the President of the Inuit Tapiriit Kanatami, the President of the Métis National Council on this subject and such other witnesses as the committee deems appropriate; and

That the Committee report no later than December 2, 2010.

The question being put on the motion, as modified, it was adopted.

---

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, November 18, 2010:

The Honourable Senator Stewart Olsen moved, seconded by the Honourable Senator Runciman:

That notwithstanding the Order of the Senate adopted on June 2, 2010, the date for the presentation of the final report by the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on progress made on commitments endorsed by Parliamentarians of both Chambers since the Government's apology to former students of Indian Residential Schools be extended from December 2, 2010 to December 31, 2010.

The question being put on the motion, it was adopted.

Gary W. O'Brien

*Clerk of the Senate*



The Journey Ahead: Report on progress since the Government of Canada's apology  
to former students of Indian Residential Schools

## INTRODUCTION

On 11 June 2008, Prime Minister Stephen Harper delivered in Parliament a Statement of Apology on behalf of the Government of Canada to survivors of Indian Residential Schools.<sup>1</sup> In the apology, the Prime Minister stated that the entire “policy of assimilation” implemented by the system of Indian Residential Schools “was wrong, has caused great harm, and has no place in our country.” The Prime Minister further committed to “moving towards healing, reconciliation and resolution of the sad legacy of Indian Residential Schools ...” and the “implementation of the Indian Residential Schools Settlement Agreement.”<sup>2</sup>

On 11 June 2009, the Senate in Committee of the Whole received representatives of several national Aboriginal organizations to mark the one-year anniversary of the apology and to report on progress made in that time. On 2 June 2010, the Senate adopted a motion to authorize the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples to study and report on the progress made on the Government of Canada's commitments since the apology to former students of Indian Residential Schools. Pursuant to this mandate, the Committee convened three meetings in order to hear from both the Commissioners of the Truth and Reconciliation Commission and the leaders of representatives of the national Aboriginal organizations present at the apology. The Committee has agreed to report the following.

## WHAT THE COMMITTEE HEARD: ISSUES RAISED IN TESTIMONY

Witnesses appearing before the Committee emphasized the fundamental importance of defining a vision of “reconciliation” through which to address the impacts and legacy of Indian

---

<sup>1</sup> Stephen Harper, *Prime Minister Harper offers full apology on behalf of Canadians for the Indian Residential Schools system* (Ottawa: Office of the Prime Minister, 2008).

<sup>2</sup> The Indian Residential Schools Settlement Agreement was reached in 2006 between the federal government, representatives of survivors of Indian Residential Schools, the Assembly of First Nations, Inuit representatives and several church organizations. The agreement provides for various measures for healing, reconciliation and redress, and accompanying funding commitments, including a Common Experience Payment for all eligible survivors who resided at a recognized Indian Residential School; an Independent Assessment Process for survivors with claims for sexual or severe physical abuse; commemoration activities; an Indian Residential Schools Resolution Health Support program to provide mental health and emotional supports to survivors; and a Truth and Reconciliation Commission with a term of five years. The agreement also provides for a five-year extension of funding to the Aboriginal Healing Foundation.

The Journey Ahead: Report on progress since the Government of Canada's apology  
to former students of Indian Residential Schools

Residential Schools. Witnesses from the Truth and Reconciliation Commission acknowledged that reconciliation is subject to many possible interpretations, and noted their efforts to come to an appropriate definition of reconciliation through ongoing processes of dialogue and consultation with elders, survivors, and the public. Justice Murray Sinclair, Chair of the Truth and Reconciliation Commission, told the Committee that the Indian Residential Schools Settlement Agreement had applied a “restorative justice” model of reconciliation, focused on dealing with past wrongs while strengthening relationships between people as the basis for positive future relations.<sup>3</sup> Justice Sinclair also noted the importance of addressing the relationship between Aboriginal and non-Aboriginal Canadians to the work of the Truth and Reconciliation Commission: “We need to understand that if the discussion about reconciliation is to have any merit, we must find a way to resolve that flawed relationship and establish a new sound relationship. That is the challenge that we face at the Truth and Reconciliation Commission.”<sup>4</sup> Ms. Jeannette Corbiere Lavell, President of the Native Women’s Association of Canada, recommended to the Committee a “culturally relevant gender based” approach to reconciliation, which aims to address the experiences of Aboriginal peoples at Residential Schools in ways that restore “Aboriginal ways of knowing and of living, including traditional approaches to gender balance.”<sup>5</sup> Ms. Charlene Belleau, Manager of the Indian Residential Schools Unit of the Assembly of First Nations also stressed the need to support the individual healing and recovery of survivors, as well as the strengthening of Aboriginal languages and cultures, as essential components of reconciliation.<sup>6</sup>

Witnesses emphasized to the Committee that reconciliation must involve dialogue among Aboriginal peoples, the Government of Canada and Canadian society at large. Mr. Clément Chartier, President of the Métis National Council, told the Committee that reconciliation must be a mutual process, in which survivors are able to tell their stories, and others are engaged to listen

---

<sup>3</sup> Evidence of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples (hereinafter referred to as Evidence), 28 September 2010.

<sup>4</sup> Evidence, 28 September 2010.

<sup>5</sup> Evidence, 20 October 2010.

<sup>6</sup> Evidence, 28 September 2010.

The Journey Ahead: Report on progress since the Government of Canada's apology  
to former students of Indian Residential Schools

and to reconcile what they have heard.<sup>7</sup> Justice Sinclair noted that reconciliation is a long-term solution to be achieved over many generations, far beyond the work of the Truth and Reconciliation Commission. While reconciliation will not be achieved within its five-year mandate, the Truth and Reconciliation Commission may assist all Canadians on this path by establishing a shared conversation on the impacts and legacy of Indian Residential Schools.<sup>8</sup> The Truth and Reconciliation Commission reported to the Committee its recent activities aimed at establishing a national dialogue, including the launch of the first of seven national events, held in Winnipeg in June 2010, which brought together thousands of survivors and members of the public to discuss all manner of issues related to Residential Schools. The Truth and Reconciliation Commission also reported to the Committee its efforts to broaden dialogue within Aboriginal communities, including an outreach program to gather the experiences and perspectives of individuals affected by Indian Residential Schools, and creation of an Inuit Sub-commission aimed at including Inuit voices and perspectives in its work.<sup>9</sup>

Some witnesses supported the creation of special forums within the Truth and Reconciliation Commission for women and youth, in order to ensure that their perspectives are reflected in the truth and reconciliation process. Betty-Ann Lavallée, National Chief of the Congress of Aboriginal Peoples, noted to the Committee that, due to the sensitivity of some of the issues discussed, women and youth may not “fully open up in a mixed environment.”<sup>10</sup> Ms. Corbiere Lavell stressed to the Committee that men and women experience abuse differently, and that a special forum for women would be a significant step toward ensuring the inclusion of the particular experiences, needs and concerns of Aboriginal women in the truth and reconciliation process. She noted that a special youth forum would also ensure “that reconciliation is sustained and that our people have a place in a shared future within Canada.”<sup>11</sup> Some witnesses supported the staging of additional Truth and Reconciliation Commission

---

<sup>7</sup> Evidence, 28 September 2010.

<sup>8</sup> Evidence, 28 September 2010.

<sup>9</sup> Truth and Reconciliation Commission, Submission, 28 September 2010.

<sup>10</sup> Evidence, 3 November 2010.

<sup>11</sup> Evidence, 20 October 2010.

The Journey Ahead: Report on progress since the Government of Canada's apology  
to former students of Indian Residential Schools

national events for women and youth, or the creation of sub-commissions for women and youth similar to the Inuit Sub-commission already in place.

Many witnesses expressly commended the work of the Truth and Reconciliation Commission over the past year, and noted some of the future challenges it may face in the four remaining years of its term. Acknowledging the breadth of the Truth and Reconciliation Commission's mandate and responsibility, Justice Sinclair told the Committee that, in essence, "[w]e have a five-year mandate to address 150 years of stress in the relationship between Aboriginal and non-Aboriginal people in this country." Justice Sinclair stated that the amount of money given to the Truth and Reconciliation Commission under the Indian Residential Schools Settlement Agreement, while considerable, is insufficient to fully execute its mandate. Elizabeth Ford, Director of Inuit Tapiriit Kanatami, expressed appreciation for the work of the Truth and Reconciliation Commission, and in particular its efforts in the North, but noted that it "will require additional funds to carry out its work."<sup>12</sup> Ms. Lavallée called for an extension of the current five-year term of the Truth and Reconciliation Commission.<sup>13</sup>

Some witnesses expressed the view that psychological healing is an ongoing process that will outlast the current supports set in place by the federal government. Ms. Belleau stressed that "[h]ealth supports are critical" to the Independent Assessment Process, the Truth and Reconciliation Commission, and commemoration processes, and noted that current funding commitments to the Indian Residential Schools Resolution Health Support program are "inadequate to meet the needs of the former students and their families."<sup>14</sup> Ms. Lavallée told the Committee: "I would hope that when the work [of the Truth and Reconciliation Commission] is concluded measures will be in place to assist people in dealing with the residual effects of this healing journey, because once those wounds are opened, it will be hard to close them."<sup>15</sup>

---

<sup>12</sup> Evidence, 28 September 2010.

<sup>13</sup> Evidence, 3 November 2010.

<sup>14</sup> Evidence, 28 September 2010.

<sup>15</sup> Evidence, 3 November 2010.

The Journey Ahead: Report on progress since the Government of Canada's apology  
to former students of Indian Residential Schools

A concern among several witnesses appearing before the Committee relates to the exclusion of some individuals and groups under the terms of the Indian Residential Schools Settlement Agreement. Mr. Chartier told the Committee that “the vast majority of the Métis are not covered by [the Indian Residential Schools Settlement Agreement], and many of us attended Métis residential schools.”<sup>16</sup> Mr. Chartier highlighted in particular the example of the former school for Métis children at Île-à-la-Crosse in northern Saskatchewan, which was excluded from the Indian Residential Schools Settlement Agreement and is the subject of ongoing discussions with the Premier of Saskatchewan and Prime Minister aimed at finding “a resolution at least to that particular institution.”<sup>17</sup> However, Mr. Chartier stressed, the Métis National Council is looking for more action on the issue of excluded Métis students and institutions. John Merritt, Senior Policy Advisor, Inuit Tapiriit Kanatami, spoke to the recent superior court case that allowed a class action lawsuit to proceed on behalf of a group of Labrador Inuit. Mr. Merritt explained that these former students attended day schools and provincially-run boarding schools that were excluded from the Indian Residential Schools Settlement Agreement. However, Labrador Inuit and their representatives maintain “that those schools exposed the students to very much the same range of problems and in some cases abuse as was experienced by Inuit students in other parts of the country.”<sup>18</sup> Ms. Belleau expressed concern that the Resolution Sector of Indian and Northern Affairs Canada had, for various reasons, deemed ineligible approximately 21,000 individual applications for the Common Experience Payment.<sup>19</sup> She also told the Committee that former students may not be aware of the process available to appeal decisions in respect of the Common Experience Payment or additions to the list of formally recognized schools, nor have the means to pursue such appeals through a lawyer. Ms. Belleau noted that when appeals do go ahead, the expenses of survivors “are reimbursed only if they succeed in those appeals.”<sup>20</sup>

---

<sup>16</sup> Evidence, 28 September 2010.

<sup>17</sup> Evidence, 28 September 2010.

<sup>18</sup> Evidence, 28 September 2010.

<sup>19</sup> Evidence, 28 September 2010.

<sup>20</sup> Evidence, 28 September 2010.

The Journey Ahead: Report on progress since the Government of Canada's apology  
to former students of Indian Residential Schools

Several witnesses highlighted current and possible future actions to address what they felt were exclusions under the Indian Residential Schools Settlement Agreement. Mr. Chartier mentioned the Métis Nation Protocol, signed by the Métis National Council and the federal government in September 2008, which provides a mandate to address Métis-specific issues related to Residential Schools. Ms. Belleau noted that the Assembly of First Nations is seeking an extension of the Indian Residential Schools Settlement Agreement to include “all former students.”<sup>21</sup> Ms. Lavallée told the Committee that the Congress of Aboriginal Peoples supports the expansion of the Indian Residential Schools Settlement Agreement “to include the Inuit and Métis people who attended Indian Residential Schools.”<sup>22</sup> Mr. Merritt also recommended that the Indian Residential Schools Settlement Agreement be extended to include Inuit survivors, but, acknowledging that technical issues might hinder the re-opening of a legal agreement, also urged the “Government of Canada and possibly the Government of Newfoundland and Labrador ... [to] extend the same kind of settlement benefits to Labrador Inuit.”<sup>23</sup>

All witnesses appearing before the Committee noted the importance of education in addressing the effects and legacy of Indian Residential Schools. Justice Sinclair described a central role for education within a long-term, multi-generational approach to reconciliation: “It was through the residential school experience that we got to this point in time, and we believe that it is through the educational system that we will start to provide answers for future generations.”<sup>24</sup> The current work of the Truth and Reconciliation Commission in this vein includes developing video materials for new Canadians with various provincial departments of immigration, and reforming curricula and classroom materials with textbook producers and provincial departments of education. Ms. Ford told the Committee that the long-standing policy of Indian Residential Schools had created a deficit in the number of bilingual teachers (English/Inuktitut), curricula and teaching resources to support bilingual education, as well as in the number of Inuit scholars to lead research and develop innovation on this front. She called for “an immediate investment in our education system at all levels and by all players” to support the

---

<sup>21</sup> Evidence, 28 September 2010.

<sup>22</sup> Evidence, 3 November 2010.

<sup>23</sup> Evidence, 28 September 2010.

<sup>24</sup> Evidence, 3 November 2010.



The Journey Ahead: Report on progress since the Government of Canada's apology  
to former students of Indian Residential Schools

development of education systems reflective of Inuit history, culture and language. Ms. Belleau noted that the Assembly of First Nations has called for "an education guarantee for our children" that involves "developing First Nations education systems" with "sustainable, equitable and ... stable funding for our schools."<sup>25</sup> Ms. Corbiere Lavell noted that many current educational initiatives such as programs that provide linguistic immersion and employ traditional ways of teaching are means toward "bringing back the understanding and respect for each other. This is the way it should be."<sup>26</sup>

## **OBSERVATIONS**

In their testimony before the Committee, witnesses made a number of observations on what they saw as the key issues relating to progress made since the Government of Canada's apology. The Committee takes note of these observations as follows:

- Achieving reconciliation requires a long-term, multi-generational commitment involving Aboriginal peoples, the Government of Canada and indeed all Canadians. Reconciliation will extend beyond the mandate of the Truth and Reconciliation Commission. The core function of the Truth and Reconciliation Commission is to establish a solid foundation on which to move forward after its five-year term ends.
- The Truth and Reconciliation Commission has already undertaken groundbreaking work in defining a vision and process of reconciliation for survivors of Residential Schools, their families, communities and Canadian society. Among its many important initiatives in this past year was the first of seven planned national events for all those touched by the legacy of Residential Schools.
- Individual and community healing are long-term processes that have only just begun for many survivors. Healing programs should continue to be made available to former students of Residential Schools and their communities, as required, to provide support for healing needs.

---

<sup>25</sup> Evidence, 28 September 2010.

<sup>26</sup> Evidence, 20 October 2010.

The Journey Ahead: Report on progress since the Government of Canada's apology  
to former students of Indian Residential Schools

- Negotiated solutions should be pursued in respect of the exclusion of certain individuals and groups under the Indian Residential Schools Settlement Agreement. In particular, the Committee heard in testimony of the ongoing class action of a group of Labrador Inuit and Métis and their families in relation to attendance at Residential Schools in Newfoundland and Labrador. The Committee also notes the ongoing discussions between the Métis National Council and the federal government with a view to negotiating a solution to the outstanding issues related to Métis persons excluded from the Indian Residential Schools Settlement Agreement.
- Approaches to reconciliation should incorporate the particular strengths, needs and experiences of women and youth. The Truth and Reconciliation Commission should pursue such an approach through the creation of special sub-commissions for women and youth, and hold additional national events for women and youth.

All witnesses noted that education is the foundation upon which reconciliation may be built, and underscored the importance of education on Residential Schools for both Aboriginal and non-Aboriginal communities. Areas in need of attention include the development of new curricula, materials and teacher training with a view to educating all Canadians on this dark chapter in our shared history and its ongoing legacy. Measures to support Aboriginal languages and culturally appropriate educational systems will allow Aboriginal youth to develop the skills and perspective necessary to succeed through greater knowledge and appreciation of their history and identity.

## **CONCLUSION**

Progress has been made on the path of reconciliation since the apology, but many challenges still lie ahead. The Truth and Reconciliation Commission is just beginning its work and, in fulfilling its five-year mandate, faces a daunting challenge within a limited timeframe.

The Senate may therefore wish to ask the Committee to revisit this important subject.

**APPENDIX A – WITNESSES**

<b>Meeting Date</b>	<b>Agency and Spokeperson</b>	<b>Brief</b>
September 28, 2010	<p><b>Truth and Reconciliation Commission of Canada:</b></p> <p>The Honourable Justice Murray Sinclair, Chair;  Marie Wilson, Commissioner,  Chief Wilton Littlechild, Commissioner.</p> <p><b>Inuit Tapiriit Kanatami:</b></p> <p>Elizabeth Ford, Director;  John Merritt, Senior Policy Advisor.</p> <p><b>Métis National Council:</b></p> <p>Clément Chartier, President.</p> <p><b>Assembly of First Nations:</b></p> <p>Charlene Belleau, Manager, Indian Residential Schools Unit.</p>	X
October 20, 2010	<p><b>Native Women’s Association of Canada:</b></p> <p>Jeannette Corbiere Lavell, President;  Claudette Dumont-Smith, Interim Executive Director.</p>	X
November 3, 2010	<p><b>Congress of Aboriginal Peoples:</b></p> <p><b>Betty Ann Lavallée, National Chief</b></p>	X

**Comment [ST1]:** The witnesses need to be listed in chronological order, with those who appeared September 28 listed at the top.



**LE CHEMIN À PARCOURIR :  
RAPPORT SUR LES PROGRÈS  
ACCOMPLIS DEPUIS LES  
EXCUSES PRÉSENTÉES PAR  
LE GOUVERNEMENT DU  
CANADA AUX ANCIENS ÉLÈVES  
DES PENSIONNATS AUTOCHTONES**

**Rapport du  
Comité sénatorial permanent  
des peuples autochtones**

L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

*Président*

L'honorable Lillian Eva Dyck

*Vice-présidente*

Décembre 2010

*This document is available in English.*



Disponible sur l'Internet parlementaire :  
[www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)

(Travaux des comités — Sénat — 40<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session)

Le présent rapport et les comptes rendus des témoignages entendus et des délibérations  
du comité peuvent être consultés en ligne en visitant  
[www.senate-senat.ca](http://www.senate-senat.ca)

Des copies de ces documents sont aussi disponibles en communiquant avec la Direction  
des comités du Sénat au 613-990-0088 ou  
par courriel à [ABORIG-AUTOCH@sen.parl.gc.ca](mailto:ABORIG-AUTOCH@sen.parl.gc.ca)

## Table des matières

MEMBRES .....	ii
ORDRE DE RENVOI.....	iii
INTRODUCTION .....	1
CE QUE LE COMITÉ A ENTENDU : QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES TÉMOINS .....	2
OBSERVATIONS .....	7
CONCLUSION.....	9
ANNEXE A – TÉMOINS .....	10

## MEMBRES

---

### LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES 40<sup>E</sup> LÉGISLATURE, 3<sup>E</sup> SESSION (3 mars 2010 - )

L'honorable Gerry St. Germain, C.P.  
*Président*

L'honorable Lillian Eva Dyck  
*Vice-présidente*

et

Les honorables sénateurs :

Patrick Brazeau  
Larry W. Campbell  
Roméo Antonius Dallaire  
Jacques Demers  
\*James S. Cowan (ou Claudette Tardif)  
\*Marjory LeBreton, C.P. (ou Gerald Comeau)  
Sandra Lovelace-Nicholas  
Dennis Glen Patterson  
Rose-May Poirier  
Nancy Greene Raine  
Nick G. Sibbeston  
Carolyn Stewart Olsen  
\* Membres d'office

*Autres sénateurs ayant participé à cette étude :*  
Les honorables sénateurs Salma Ataullahjan et Elizabeth Hubley

*Greffière du comité :*  
Marcy Zlotnick

*Analyste du Service d'information et de recherche parlementaires  
de la Bibliothèque du Parlement :*  
Shauna Troniak



## ORDRE DE RENVOI

---

Extrait des *Journaux du Sénat* le mercredi 2 juin 2010:

L'honorable sénateur St. Germain, C.P. propose, appuyé par l'honorable sénateur Cochrane,

Que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les progrès faits relativement aux engagements pris par les parlementaires des deux Chambres depuis les excuses présentées par le gouvernement aux anciens élèves des pensionnats autochtones;

Que le Comité entende le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, le chef national du Congrès des peuples autochtones, le président d'Inuit Tapiriit Kanatami et le président du Ralliement national des Métis à ce sujet; et

Que le Comité présente son rapport le 2 décembre 2010 au plus tard.

Après débat,

Avec la permission du Sénat, la motion est modifiée et se lit comme suit :

Que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les progrès faits relativement aux engagements pris par les parlementaires des deux Chambres depuis les excuses présentées par le gouvernement aux anciens élèves des pensionnats autochtones;

Que le Comité entende le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, le chef national du Congrès des peuples autochtones, le président d'Inuit Tapiriit Kanatami, le président du Ralliement national des Métis à ce sujet, et tout autre témoin que le comité jugera à propos;

Que le Comité présente son rapport le 2 décembre 2010 au plus tard.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

---

Extrait des *Journaux du Sénat* le jeudi 18 novembre 2010:

L'honorable sénateur Stewart Olsen propose, appuyée par l'honorable sénateur Runciman,

Que par dérogation à l'ordre adopté par le Sénat le 2 juin 2010, la date pour la présentation du rapport final du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur les progrès faits relativement aux engagements pris par les parlementaires des deux Chambres depuis les excuses présentées par le gouvernement aux anciens élèves des pensionnats autochtones soit reportée du 2 décembre au 31 décembre 2010.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat*

Gary W. O'Brien



## INTRODUCTION

Le 11 juin 2008, au Parlement, le Premier ministre Stephen Harper a présenté, au nom du gouvernement du Canada, des excuses aux survivants des pensionnats indiens<sup>1</sup>. Dans son discours, le premier ministre a déclaré que toute la « politique d'assimilation » mise en œuvre par le système des pensionnats « était erronée, qu'elle a fait beaucoup de mal et qu'elle n'a aucune place dans notre pays ». Le premier ministre a également promis de « s'engager dans une démarche de guérison, de réconciliation et de règlement des tristes séquelles laissées par les pensionnats ... et de mettre en œuvre la Convention de règlement »<sup>2</sup>.

Le 11 juin 2009, le Sénat réuni en assemblée plénière a reçu des représentants de plusieurs organisations autochtones nationales afin de souligner le premier anniversaire de la présentation des excuses et de faire état des progrès accomplis à ce jour. Le 2 juin 2010, le Sénat a adopté une motion autorisant Comité sénatorial permanent des peuples autochtones d'étudier, en vue d'en faire rapport, les progrès réalisés relativement aux engagements pris depuis que le gouvernement du Canada a présenté ses excuses aux anciens élèves des pensionnats autochtones. Conformément à son mandat, le Comité a convoqué trois réunions afin d'entendre les commissaires de la Commission de vérité et de réconciliation et des représentants d'organisations autochtones nationales qui ont assisté à la présentation des excuses, le 11 juin 2008. Le Comité a convenu de faire état de ses constatations.

---

<sup>1</sup> Stephen Harper, *Le Premier ministre Harper présente des excuses complètes au nom des Canadiens relativement aux pensionnats indiens*, Ottawa, Bureau du premier ministre, 2008.

<sup>2</sup> La *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens* a été conclue en 2006 entre le gouvernement fédéral, les représentants des survivants des pensionnats indiens, l'Assemblée des Premières Nations, des représentants des Inuits et plusieurs organisations religieuses. La convention prévoit diverses mesures visant à promouvoir la guérison, la réconciliation et la réparation ainsi que divers engagements financiers : un paiement d'expérience commune à tous les survivants admissibles ayant résidé dans un pensionnat indien reconnu; un processus d'évaluation indépendant pour les survivants qui présentent une demande d'indemnisation pour sévices sexuels ou physiques graves; des activités de commémoration; un programme de soutien en santé - résolution des pensionnats indiens afin d'offrir des services de soutien en santé mentale et affective aux survivants; et, enfin, la création d'une Commission de vérité et réconciliation pour une période de cinq ans. La convention prévoit également une prolongation de cinq ans du financement versé à la Fondation autochtone de guérison.

## **CE QUE LE COMITÉ A ENTENDU : QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES TÉMOINS**

Les témoins entendus par le Comité ont souligné combien il était important de définir une vision du processus de « réconciliation » qui permettra de traiter les séquelles et l'héritage laissés par les pensionnats. Les membres de la Commission de vérité et réconciliation ont reconnu que la réconciliation faisait l'objet de nombreuses interprétations et rappelé les efforts déployés pour en arriver à une définition appropriée, notamment par le biais d'un dialogue et de consultations avec des aînés, des survivants et la population en général. Le juge Murray Sinclair, président de la Commission de vérité et réconciliation, a fait savoir au Comité que la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens avait appliqué, pour la réconciliation, un modèle de « justice réparatrice » qui vise à corriger les erreurs du passé tout en renforçant les liens entre les gens afin que les relations futures reposent sur une base plus solide<sup>3</sup>. Il a notamment souligné l'importance que la Commission de vérité et réconciliation se penche sur les relations entre les Canadiens autochtones et non autochtones : « Nous devons comprendre que si nous voulons que la discussion au sujet de la réconciliation ait un certain mérite, nous devons trouver un moyen de corriger cette mauvaise relation et d'établir une nouvelle relation saine. Il s'agit là du problème auquel nous faisons face à la Commission de vérité et réconciliation »<sup>4</sup>. Mme Jeannette Corbiere Lavell, présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada, a suggéré au Comité d'adopter une démarche de réconciliation qui tienne compte des différences entre les femmes et les hommes et qui soit adaptée à la culture ». « Un cadre sexospécifique permettrait de mettre en pratique les modes d'acquisition de connaissances et les modes de vie des Autochtones, y compris les approches traditionnelles en matière d'équilibre entre hommes et femmes », a-t-elle ajouté<sup>5</sup>. Mme Charlene Belleau, directrice du Secteur des pensionnats indiens de l'Assemblée des Premières Nations, a également souligné la nécessité d'accompagner les survivants dans leurs processus de guérison et de récupération et de mettre en valeur les langues et les cultures autochtones, qui sont des éléments essentiels de la réconciliation<sup>6</sup>.

---

<sup>3</sup> Témoignages du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, (ci-après désignés *Témoignages*), le 28 septembre 2010.

<sup>4</sup> *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

<sup>5</sup> *Témoignages*, le 20 octobre 2010.

<sup>6</sup> *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

Certains témoins ont insisté sur le fait que le processus de réconciliation doit comporter un dialogue entre les peuples autochtones, le gouvernement du Canada et la société canadienne dans son ensemble. M. Clément Chartier, président du Ralliement national des Métis, a expliqué au Comité que la réconciliation était une démarche à deux sens, dans le cadre de laquelle les survivants racontent leur expérience, pendant que les autres écoutent et tentent de rapprocher les points de vue<sup>7</sup>. Le juge Sinclair a, quant à lui, affirmé que la réconciliation était une solution à long terme qui s'étendra sur des générations, bien après que la Commission de vérité et réconciliation aura terminé ses travaux. Le processus de réconciliation ne sera pas terminé à la fin du mandat quinquennal de la Commission de vérité et réconciliation, mais celle-ci peut cependant accompagner tous les Canadiens dans ce processus en amorçant avec eux un dialogue sur les séquelles et l'héritage laissés par les pensionnats<sup>8</sup>. La Commission de vérité et réconciliation a fait rapport au Comité de ses récents efforts en ce sens, notamment la tenue, en juin 2010, du premier de sept événements nationaux, à Winnipeg, qui a réuni des milliers de survivants et d'autres citoyens venus discuter d'une multitude de questions relatives aux pensionnats. La Commission de vérité et réconciliation a également fait rapport au Comité de ses initiatives visant à élargir le dialogue au sein des collectivités autochtones, notamment la mise en place d'un programme visant à recueillir des témoignages et des points de vue de personnes concernées par les pensionnats ainsi que la création d'une sous-commission responsable des Inuits afin d'inclure dans ses travaux les voix et les témoignages de ces derniers<sup>9</sup>.

Certains témoins se sont dits favorables à la création de forums spéciaux au sein de la Commission de vérité et réconciliation, notamment pour les femmes et les jeunes, pour faire en sorte que leurs points de vue soient pris en compte dans le processus de réconciliation. Betty-Ann Lavallée, chef nationale du Congrès des peuples autochtones, a affirmé que, vu la nature délicate des questions abordées, les femmes et les jeunes pourraient avoir de la difficulté à s'ouvrir pleinement devant un public mixte<sup>10</sup>. Mme Corbiere Lavell a fait remarquer au Comité que les hommes et les femmes n'ont pas subi les mêmes sévices et qu'il est important d'avoir un forum spécial pour les femmes afin d'intégrer dans le processus de

---

<sup>7</sup> *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

<sup>8</sup> *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

<sup>9</sup> Commission de vérité et de réconciliation, *Mémoire*, le 28 septembre 2010.

<sup>10</sup> *Témoignages*, le 3 novembre 2010.

vérité et de réconciliation les expériences, les besoins et les préoccupations des femmes autochtones. Elle a ajouté qu'un forum spécial pour les jeunes permettrait « que la réconciliation soit durable et que nos peuples aient une place dans un avenir commun au Canada »<sup>11</sup>. Certains témoins ont dit que la Commission de vérité et réconciliation devrait organiser des événements nationaux à l'intention des femmes et des jeunes, dans le même esprit que la Sous-commission inuite déjà en place.

De nombreux témoins ont louangé le travail accompli par la Commission de vérité et réconciliation au cours de la dernière année, tout en signalant les autres défis qu'elle avait à relever d'ici la fin de son mandat, dans quatre ans. Reconnaisant l'ampleur du mandat et des responsabilités de la Commission de vérité et réconciliation, le juge Sinclair a fait observer qu'en réalité, « [la Commission dispose] d'un mandat de cinq ans pour régler les 150 années de tensions dans les relations entre les Autochtones et les non-Autochtones du Canada ». Il a ajouté que même si le budget versé à la Commission de vérité et réconciliation en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens est considérable, il ne lui permet pas de remplir pleinement son mandat. Elizabeth Ford, directrice d'Inuit Tapiriit Kanatami, a remercié la Commission de vérité et réconciliation pour son travail, notamment pour les efforts qu'elle a déployés dans le Nord, ajoutant toutefois que la Commission « aura besoin de fonds additionnels pour accomplir son travail »<sup>12</sup>. Mme Lavallée a demandé que le mandat de cinq ans de la Commission de vérité et réconciliation soit prolongé<sup>13</sup>.

Certains témoins ont fait remarquer que la guérison psychologique est un processus qui se prolongera au-delà des mesures de soutien offertes par le gouvernement fédéral. Selon Mme Belleau, les « mesures de soutien en santé sont essentielles » pour le Processus d'évaluation indépendant, la Commission de vérité et réconciliation et les processus de commémoration, ajoutant que les fonds engagés dans le Programme de soutien en santé - résolution des pensionnats indiens sont insuffisants « pour répondre aux besoins des anciens élèves et de leurs familles »<sup>14</sup>. Mme Lavallée a dit espérer que « lorsque le travail [de la Commission de vérité et réconciliation] sera terminé, des mesures seront mises en place pour

---

<sup>11</sup> *Témoignages*, le 20 octobre 2010.

<sup>12</sup> *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

<sup>13</sup> *Témoignages*, le 3 novembre 2010.

<sup>14</sup> *Témoignages*, le 28 septembre 2010

aider les gens à composer avec les séquelles de ce processus de guérison, car il a fallu rouvrir ces blessures et il sera difficile de les refermer »<sup>15</sup>.

Plusieurs témoins se sont dits préoccupés que certaines personnes ou certains groupes aient été exclus de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. M. Chartier a fait remarquer au Comité que « la grande majorité des Métis ne sont pas inclus [dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens] et qu'ils étaient nombreux à avoir fréquenté des pensionnats métis »<sup>16</sup>. Il a donné l'exemple de l'ancien pensionnat pour enfants métis de l'Île-à-la-Crosse, dans le nord de la Saskatchewan, qui a été exclu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, ajoutant que des discussions étaient en cours entre le premier ministre de la Saskatchewan et son homologue fédéral afin d'en arriver à « une solution au sujet de cet établissement »<sup>17</sup>. M. Chartier a toutefois signalé que le Ralliement national des Métis s'attendait à ce que les choses bougent dans le dossier des élèves et des établissements métis exclus. John Merritt, conseiller principal en politique d'Inuit Tapiriit Kanatami, a rappelé la récente décision de la Cour supérieure qui a autorisé un recours collectif au nom d'un groupe d'Inuits du Labrador. Il a expliqué que ces anciens élèves, qui avaient fréquenté des externats et des pensionnats administrés par la province, avaient été exclus de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Or, les Inuits du Labrador et leurs représentants ont fait valoir que « les élèves de ces écoles ont vécu pratiquement les mêmes problèmes et, dans certains cas, les mêmes abus que les élèves inuits ailleurs au pays »<sup>18</sup>. Mme Belleau, quant à elle, s'est dite préoccupée que la Section du règlement d'Affaires indiennes et du Nord canadien ait rejeté, pour divers motifs, quelque 21 000 demandes de Paiement d'expérience commune<sup>19</sup>. Elle a fait remarquer que les anciens élèves n'étaient pas tous au courant de l'existence d'un mécanisme d'appel pour le Paiement d'expérience commune ni qu'il était possible de demander l'ajout d'établissements à la liste des établissements officiellement reconnus et qu'ils n'avaient pas les moyens de se payer un

---

<sup>15</sup> *Témoignages*, le 3 novembre 2010.

<sup>16</sup> *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

<sup>17</sup> *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

<sup>18</sup> *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

<sup>19</sup> *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

Le chemin à parcourir : Rapport sur les progrès accomplis depuis les excuses présentées par le gouvernement du Canada aux anciens élèves des pensionnats autochtones

avocat pour faire appel. Mme Belleau a expliqué que lorsqu'ils allaient en appel, les survivants pouvaient se faire rembourser leurs frais d'avocat seulement s'ils gagnaient »<sup>20</sup>.

Plusieurs témoins ont mentionné certaines mesures en place ou prévues, visant à régler ce qu'ils considèrent comme des exclusions à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. M. Chartier a donné l'exemple du Protocole conclu avec la nation métisse, signé par le Ralliement national des Métis et le gouvernement fédéral en septembre 2008, qui donne le mandat de traiter les questions métisses liées au dossier des pensionnats. Mme Belleau a précisé que l'Assemblée des Premières Nations cherche à faire élargir la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens afin d'y inclure « tous les anciens élèves »<sup>21</sup>. Mme Lavallée a fait savoir que le Congrès des peuples autochtones était en faveur de l'élargissement de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens afin d'y inclure « les Inuits et les Métis qui ont fréquenté des pensionnats indiens »<sup>22</sup>. M. Merritt a également recommandé l'élargissement de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens afin d'y inclure les survivants inuits, mais, conscient que des problèmes techniques risquent d'empêcher la réouverture de l'entente juridique, il a également demandé que le « gouvernement du Canada et peut-être le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ... [fassent en sorte que] les modalités s'appliquent également aux Inuits du Labrador »<sup>23</sup>.

Tous les témoins qui ont comparu devant le Comité ont souligné l'importance de l'éducation dans le processus de réparation des séquelles et de l'héritage laissés par les pensionnats indiens. Le juge Sinclair a décrit le rôle central de l'éducation dans le cadre d'une démarche de réconciliation à long terme et multigénérationnelle : « La situation actuelle est une répercussion des pensionnats autochtones, et nous estimons que c'est en misant sur le système d'éducation que nous commencerons à offrir des réponses aux futures générations »<sup>24</sup>. Le travail accompli par la Commission de vérité et réconciliation en ce sens comprend la réalisation, en collaboration avec divers ministères provinciaux de

---

<sup>20</sup> *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

<sup>21</sup> *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

<sup>22</sup> *Témoignages*, le 3 novembre 2010.

<sup>23</sup> *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

<sup>24</sup> *Témoignages*, le 3 novembre 2010.



l'immigration, de vidéos destinées aux nouveaux Canadiens ainsi que la réforme des programmes et manuels scolaires en collaboration avec des éditeurs et des ministères provinciaux de l'éducation. Mme Ford a fait remarquer au Comité que la politique des pensionnats indiens, qui a été appliquée durant une si longue période, a engendré une pénurie d'enseignants bilingues (anglais/inuktitut), de programmes et de ressources pédagogiques favorisant l'enseignement bilingue ainsi que d'universitaires inuits capables de piloter des projets de recherche et de concevoir des pratiques novatrices. Elle a exigé un « investissement immédiat par tous les intervenants à tous les niveaux de nos systèmes d'éducation » afin de permettre la mise en place de réseaux d'éducation reflétant l'histoire, la langue et la culture inuites. Mme Belleau a ajouté que l'Assemblée des Premières Nations avait réclamé « une garantie en matière d'éducation pour nos enfants » prévoyant la création de réseaux d'éducation pour les Premières nations ainsi qu'un « financement durable, équitable et ... stable pour nos écoles »<sup>25</sup>. Mme Corbiere Lavell a souligné que de nombreuses initiatives pédagogiques, notamment les programmes d'immersion linguistique, faisaient appel à des méthodes d'enseignement traditionnelles. Selon elle, c'est là « une façon de rétablir la compréhension et le respect mutuels. C'est comme ça que les choses devraient être »<sup>26</sup>.

## **OBSERVATIONS**

Les témoins ont fait des observations sur ce qu'ils estiment être des questions importantes relatives aux progrès accomplis depuis la présentation des excuses par le gouvernement. Le Comité a retenu les suivantes :

Pour réaliser pleinement la réconciliation, il doit y avoir un engagement à long terme et multigénérationnel de la part des peuples autochtones, du gouvernement du Canada et, en fait, de l'ensemble de la population canadienne. La réconciliation est un processus de longue haleine qui se poursuivra bien au-delà du mandat de la Commission de vérité et réconciliation. La fonction première de la Commission consiste à établir une base solide qui permettra de poursuivre le travail une fois que son mandat de cinq ans sera terminé.

---

<sup>25</sup> *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

<sup>26</sup> *Témoignages*, le 20 octobre 2010.

Le chemin à parcourir : Rapport sur les progrès accomplis depuis les excuses présentées par le gouvernement du Canada aux anciens élèves des pensionnats autochtones

- La Commission de vérité et réconciliation a déjà entrepris des travaux préparatoires dans le but de définir la vision et le processus de réconciliation pour les survivants des pensionnats, leurs familles, leurs collectivités et la société canadienne. Parmi les plusieurs initiatives importantes qu'elle a entreprises au cours de la dernière année, il y a eu le premier des sept événements nationaux pour tous ceux touchés par les séquelles des pensionnats.
- La guérison et la réconciliation s'inscrivent dans un long processus qui ne fait que commencer pour de nombreux survivants. Il y aurait lieu de continuer d'offrir des programmes de guérison aux anciens élèves des pensionnats et, le cas échéant, à leurs collectivités, afin de les soutenir dans le processus de guérison.
- Il y aurait lieu de rechercher des solutions négociées concernant l'exclusion de certains élèves ou groupes de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Le Comité a, lors du témoignage, pris connaissance d'un recours collectif au nom d'un groupe de Métis et d'Inuits du Labrador et leurs familles concernant leur fréquentation de pensionnats à Terre-Neuve et au Labrador. Le Comité constate également que les discussions se poursuivent entre le Ralliement national des Métis et le gouvernement fédéral dans le but de négocier une solution au problème de l'exclusion des Métis de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.
- Les approches visant à favoriser la réconciliation doivent s'appuyer sur les forces, les besoins et les expériences des femmes et des jeunes. À cet égard, la Commission de vérité et réconciliation devrait envisager la création de sous-commissions pour les femmes et les jeunes ou organiser des événements nationaux à leur intention.

Tous les témoins ont souligné le fait que l'éducation est la base sur laquelle repose la réconciliation et insisté sur l'importance de l'éducation dans les pensionnats pour les collectivités autochtones et non autochtones. Les efforts doivent se concentrer sur l'établissement de nouveaux programmes de cours, d'outils pédagogiques et de programmes de formation pour les enseignants afin que tous les Canadiens connaissent ce sombre chapitre de notre histoire commune et les torts causés. Les mesures de soutien à l'enseignement des langues autochtones et à des systèmes scolaires adaptés à la culture permettront aux jeunes Autochtones d'acquérir les compétences et l'éclairage dont ils ont

Le chemin à parcourir : Rapport sur les progrès accomplis depuis les excuses présentées par le gouvernement du Canada aux anciens élèves des pensionnats autochtones

besoin pour réussir dans la vie, grâce à une meilleure connaissance et une meilleure appréciation de leur histoire et de leur identité.

## **CONCLUSION**

Des progrès ont été accomplis sur le chemin de la réconciliation depuis les excuses présentées, mais il reste de nombreux défis à relever. La Commission de vérité et réconciliation ne fait que commencer son travail et, dans l'exécution de son mandat de cinq ans, elle devra relever un défi de taille dans un temps limité.

Le Sénat demandera peut-être au comité de revenir sur cet important dossier.

Date de la réunion	Organisation et porte-parole	Mémoire
28 septembre 2010	<p><b>Commission de témoignage et réconciliation du Canada :</b></p> <p>L'honorable juge Murray Sinclair, président;</p> <p>Marie Wilson, commissaire;</p> <p>Chef Wilton Littlechild, commissaire.</p>	X
	<p><b>Inuit Tapiriit Kanatami :</b></p> <p>Elizabeth Ford, directrice;</p> <p>John Merritt, conseiller principal en politique.</p>	X
	<p><b>Ralliement national des Métis :</b></p> <p>Clément Chartier, président.</p>	
	<p><b>Assemblée des Premières Nations :</b></p> <p>Charlene Belleau, directrice, Secteur des pensionnats indiens.</p>	X
20 octobre 2010	<p><b>Association des femmes autochtones du Canada :</b></p> <p>Jeannette Corbiere Lavell, présidente;</p> <p>Claudette Dumont-Smith, directrice générale par intérim.</p>	X
3 novembre 2010	<p><b>Congrès des Peuples Autochtones :</b></p> <p>Betty Ann Lavallée, chef national.</p>	X



*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,*  
*retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

---

WITNESSES

*Cree School Board (Quebec):*

Abraham Jolly, Director General.

*Chiefs of Ontario:*

Angus Toulouse, Regional Chief of Ontario.

TÉMOINS

*Commission scolaire crie (Québec) :*

Abraham Jolly, directeur général.

*Chefs de l'Ontario :*

Angus Toulouse, chef régional de l'Ontario.